



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 02 JUIN 2023

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

- M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président
- M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

- M. ANDUJAR Pascal
- M. GILBERT Simon
- Mme GARRIGUE-ANTAR Laure
- Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

- M. ALIX Sebastien-Akira
- M. BARBOT Benoît
- Mme CHEVALIER Vèrène
- Mme GOFFIN Angélique
- Mme GUILLIN Amélie
- M. LEVREL Lucas
- M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- Mme COSTES Sylvie
- Mme FLEURY Murielle
- M. LACHENY Claude
- M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

- Mme ABRANTES Elise
- Mme CHARLON Garance
- M. DESOEUVRE Steven
- M. DJOUEMOU KWETCHEU Frank
- M. H'LIMI Elias
- Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

- M. DARRIBÈRE Jérôme, Directeur général
- M. HEBBRECHT Thierry, Conseil régional Ile-de-France
- Mme SIMON-DECK Sylvie, Mairie de Créteil

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGES Karine (procuration donnée à M. GILBERT)
 Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)
 M. MOHAMMED Samer (procuration donnée à M. GILBERT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme BEAULNES-SERINI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
 M. ROSENBAUM Jean (procuration donnée à M. ANDUJAR)
 Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, campus et développement durable
 Mme CASTELAIN Marion, DRH
 Mme CHELGHOUM Lounes, Administrateur IUTSF
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, directrice de l'EPISEN
 M. DEMERET Simon, Directeur de la DAJG
 Mme DE RUGY Anne, VP de la commission de la formation et de la vie universitaire
 Mme DUBOCAGE Emmanuelle, Chargée de mission finances
 Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services
 Mme GAUCHER Andréa, VP Etudiante
 Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la DAJG
 M. LEGENDRE François, Administrateur provisoire de l'UFR SEG
 M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IEP
 M. SEBAG Julien, représentant du recteur
 M. TORSET Christophe, Administrateur IAE Paris-Est

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du président de l'université.....	6
Points soumis à discussion	13
1. VIE INSTITUTIONNELLE.....	13
1.1 Election à la vice-présidence du conseil d'administration.....	13
1.2 Election de vice-présidents en charge de domaines particuliers	25
1.3 Approbation des statuts de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau UPEC	42
1.4 Approbation des statuts de l'Institut d'administration des entreprises Paris- Est	46
2. VIE DE L'ETABLISSEMENT	49
2.1 Approbation des procès-verbaux en date de la séance du 27 janvier 2023, du 10 mars 2023 et du 4 avril 2023	49
3. PATRIMOINE.....	51
3.1 Point d'étape : projets immobiliers en cours	51
Points non soumis à discussion	73
1. FORMATION ET RECHERCHE.....	73
1.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires (2 ^{ème} vague).....	73
2. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	75
2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université	75
3. VIE INSTITUTIONNELLE.....	76
3.1 Autorisation de la vente de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6 ^{ème} , au profit de la Foncière de Transformation Immobilière, pour un prix total de dix millions d'euros hors taxes, hors droits.....	76
3.2 Approbation de la répartition du prix de vente à hauteur de 49 % pour la Chancellerie des universités de Paris et de 51 % pour Sorbonne Université	78

3.3 Approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment la promesse de vente, la vente, la constatation de la désaffectation, les constitutions de servitudes, les actes permettant la publication préalable au fichier immobilier des transferts de propriété intervenus entre universités de l'indivision et de percevoir la partie du prix de vente, revenant à l'indivision des universités de Paris	78
Index	80

*La séance est ouverte à 9 heures 33 sous la présidence de Monsieur DUBOIS-RANDÉ.
(Enregistrement 3)*

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

M. le Président.– Je propose de commencer ce conseil d'administration. Asseyez-vous, s'il vous plaît.

Je vais commencer par une annonce. La ministre de l'Enseignement supérieur a fait changer ses horaires. Elle devait venir cet après-midi pour conclure la journée « Fête de la science », une prestation autour des plus jeunes, de collèges et lycées, pour donner le goût de la science. Une remise de prix aura lieu ce soir, à laquelle la ministre devait participer. La ministre a souhaité plutôt un échange direct avec les étudiantes et étudiants, comme elle l'a fait hier à Clermont. Elle a donc donné comme horaire 10 heures.

Je serai donc obligé, à un moment donné, de faire une interruption de séance parce que l'on a le devoir de recevoir la ministre. Cela fait partie des obligations. Il y aura donc une interruption de séance. Je suis obligé de caler cela, je suis vraiment désolé. Je demanderai également aux élus, notamment ville et région, de m'accompagner.

Quelques informations générales également. Sur l'alliance Aurora, on est allé en Islande, qui est un peu le cœur initial du projet Aurora, avec une équipe de doyens, en recherche notamment. Il y avait Robin Bosdeveix, Philippe Frouté, Christelle Garrouste et bien sûr Martin et Florence. Je crois qu'ils y sont encore. Il y avait Matthias Beckmann qui porte la recherche et Martin Schwell qui porte Aurora pour notre université.

C'était très intéressant. C'est une bilatérale traitant également des sciences plus larges des différentes universités. Le dossier, comme vous le savez, est déposé avec une réponse en juillet. On passe à l'aventure numéro 2, et l'on aura l'occasion de vous dire où l'on en est parce que je pense qu'il faut impliquer très largement l'ensemble de notre communauté dans sa diversité, et en particulier les étudiantes et étudiants qui sont très demandés.

C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de saluer la nouvelle vice-présidente étudiante, Andréa Gaucher, qui est là. Je vous propose de la féliciter.

Applaudissements.

M. le Président.– Andrea est également assesseure Aurora, elle connaît parfaitement cette alliance. Je crois que l'on aura l'occasion d'en reparler.

Il y a eu quelques succès également. Notamment, on participe au consortium d'un IHU, avec Saclay, un IHU autour du sepsis, qui fait un peu suite à tout ce qui a été l'aventure de la pandémie et du One Health, d'une certaine manière. C'est un projet porté par l'UVSQ de Saclay, mais aussi le VRI. Et l'on est beaucoup impliqués sur les approches infectieuses et vaccinales. C'est un beau succès.

Et il y a deux bioclusters. L'un est Neurologie et psychiatrie avec Marion Leboyer, qui était déjà sur un PEPR national. C'est plutôt une bonne nouvelle. Un autre porte sur la génétique. En tout cas, on est impliqué avec la drépanocytose qui est, comme vous le savez peut-être, un élément fort de l'hôpital Henri Mondor. On est un centre expert pour la drépanocytose avec déjà des résultats qui vont vers la thérapie génique et, on l'espère, vers le traitement de cette maladie par des biothérapies qui sont en cours.

On participe également à l'IHU de Nice sur le domaine de la sénescence et du cancer, ce qui est également une bonne chose.

Ce sont plutôt des succès. Et dans les succès, on attendra celui du PUI – pôle universitaire d'innovation – que l'on dépose sur le site. Ce dépôt a été fait par la COMUE. C'est un projet intégrant les établissements de la COMUE. Il a de bonnes chances d'être accepté. En tout cas, c'est un très beau projet et je pense que ce sera très structurant pour le site.

Et puis, dernière information, c'est le succès de l'appel d'offres interne Erasme qui été lancé. 41 projets ont été reçus. C'était très bien dans leur diversité, impliquant bien toutes les communautés : BIATSS, étudiants, etc. Notre cœur de cible a été atteint. Une commission d'évaluation du CAC va se prononcer sur ces projets et l'on aura l'occasion de faire une sélection de ces projets, que j'espère nombreux.

Oui, Benoît.

M. VALLEE.– C'est juste sur cet appel à projets

Un intervenant.– Excusez-moi. Est-ce que vous pouvez vous identifier ?

M. VALLEE.– Pardon. Est-ce que l'on pourra avoir un bilan, même si l'analyse n'a pas été finie, de tous les projets qui ont été déposés ? Et qui est ce COMEX ? Ce n'est pas clair pour tout le monde. Qui compose ce COMEX ?

M. le Président.– Tout à fait. D'ailleurs, on proposera – et l'on y viendra après – de faire des points Erasme. Je crois que l'on en a déjà parlé, d'ailleurs. On fera un point Erasme, le COMEX lui-même étant finalement un lieu d'orchestration, de suivi de l'ANR, plus qu'un lieu de décision. Oui, tout cela sera mis, il y aura un état des lieux. On demandera à Romain Aparicio d'être présent, etc.

Le point dont je souhaitais vous parler, aujourd'hui, porte sur le remaniement de l'équipe présidentielle. Pourquoi ce remaniement ? Certains membres de l'équipe ont évoqué leur souhait de changer de périmètre pour différentes raisons, d'abord des raisons personnelles, le fait qu'il y avait plus ou moins des conditions difficiles avec la recherche, mais aussi un investissement sur d'autres dossiers qui paraissent aussi monter en charge et que l'on souhaite mettre en avant politiquement et exprimer plus fortement sur ce plan.

Je parle de la Vie étudiante, notamment, qui monte. Il y a une volonté de l'équipe présidentielle que la Vie étudiante, et globalement les étudiants, participe de la transformation de l'université. C'est un lieu de travail, mais c'est aussi un lieu de vie. Anne De Rugy a souhaité plutôt se dégager sur cela, sur une approche des étudiants qu'elle connaît bien. Il y a un élément autour d'Erasme qui prend de la voilure et d'Aurora qui prend de la voilure.

Et comme vous le savez, il y a une volonté d'aller vers un parlement étudiant, mais un parlement construit vraiment avec des décisions qui portent, etc. Il y a beaucoup de projets étudiants également, que je souhaite porter avec toutes les associations et tous les élus étudiants, mais il faut que ce soit porté politiquement. Il m'a semblé que c'était une très bonne chose qu'Anne se prononce là-dessus. Elle pourra s'exprimer.

Il y a également le fait que l'on ait une dépression, que vous n'ignorez pas, sur le contexte économique. Ce contexte économique concerne l'université, mais je dirais qu'il y a un climat social dans ce pays qui fait qu'il faut aussi prendre plusieurs angles d'attaque. Il y a l'angle de la pression sur les finances, auquel il faut s'atteler, et il y a un contexte social également, et la nécessité d'être beaucoup plus présent sur le dialogue social. On y reviendra.

C'est pour cela que j'ai proposé à Emmanuelle Dubocage, qui est directrice d'un gros laboratoire IRG et professeure spécialiste des finances, d'être la vice-présidente Finances, avec pour mission d'orchestrer le redressement des comptes. Par ailleurs, cela permettra d'avoir une parité quasi parfaite dans l'équipe, ce qui est aussi une chose très souhaitable.

Pour le conseil d'administration, dans une approche plus politique, je remercie Simon Gilbert d'avoir accepté ma proposition de le présider, s'il est élu. Je ne vais pas parler à sa place. Vous connaissez Simon, juriste, et vous avez confiance, je pense, dans sa façon de traiter l'écoute et d'avoir une approche des communautés. Il a également animé un conseil, celui de la Recherche. Je crois que cela a été un succès pour notre communauté. En tout cas, c'est le retour que j'en ai. Et au-delà de cela, il y a son écoute sur le dialogue social, qui me paraît nécessaire et plus que souhaitable. C'est un signal aussi pour nos laboratoires de recherche.

Je remercie, dans ce changement d'équipe, Arnaud Thauvron, qui a accepté de prendre en charge la CFVU, un domaine qu'il connaît particulièrement bien, la formation, la direction de ce conseil.

Et je me réjouis, finalement, de cette équipe que je pense d'exception, aujourd'hui, paritaire dans la proposition, très professionnelle, à la fois dans les expertises des domaines Formation, Recherche, Finances, etc., mais également parfaitement experte et rompie aux approches de gestion et des enjeux budgétaires, et en particulier pour les vice-présidents de conseil.

Je trouve que c'est une approche importante pour donner des signaux forts à nos tutelles. La ministre, comme je vous l'ai dit, va venir. Du fait que je la connais bien, je lui exprimerai notre visite le plus tôt possible. On verra également les services.

En effet, au-delà du fait d'équilibrer les comptes – on y reviendra –, il y a besoin aussi de voir augmenter notre subvention de service public, qui est très en dessous de ce qui est attendu pour notre université. Il y a des équations qui, aujourd'hui, ne vont plus parce que 10 000 étudiants, c'est globalement l'université d'Islande. Et encore ! Monter l'université d'Islande sans moyens, c'est un peu bizarre. Il y a un élément qui ne va pas dans le cadre de l'accompagnement de notre université.

Je dirais encore plus, cette université est intéressante, sur un territoire très large, force d'égalité. On doit faire réussir les étudiants, on a une mission de service public extrêmement forte et revendiquée, un tissu socio-économique également important pour cette communauté, nos communautés.

L'UPEC doit réussir. Je le rappellerai au ministre, l'UPEC est une université expérimentale, d'une certaine manière. On a une population qui n'est pas le 5^{ème} arrondissement de Paris. Cette population, on en est fier. Les talents sont aujourd'hui en grande couronne. Les entreprises souhaitent justement diversifier leur approche dans ces talents. Et l'on relève le gant de cette mission de service public

pour pouvoir faire réussir nos étudiants, les amener à la réussite et également, bien sûr, à la vie professionnelle dans une approche de qualité et de bien-être de leur vie à l'université.

Par ailleurs, en dernier point, je souhaite dire que, comme nous avons du pain sur la planche, cette équipe renouvelée va devoir travailler de façon dure, car beaucoup de choses nous attendent : le HCERES, les contrats d'objectifs et de moyens, dont on pourra reparler puisqu'il y a un vrai dialogue qui nous a amenés à avancer sur la suite. Ces contrats d'objectifs et de moyens donneront des moyens, mais nécessitent aussi que ce soit équilibré et que l'on ait une trajectoire financière qui corresponde à ce que l'on attend aujourd'hui de l'UPEC.

Et cela, je souhaite qu'on le fasse ensemble. Le slogan disant « *Ensemble* », n'est pas un slogan comme cela, exprimé de façon un peu langue de bois. On est dans le même bateau, je pense que l'on partage tous cette volonté de faire réussir nos étudiants, de faire de la très, très bonne recherche et d'accompagner nos chercheurs.

Il y aura un premier séminaire le 27 juin, avec des composantes élargies, évidemment, à leurs équipes, que l'on est en train de préparer. En tout cas, on va pouvoir poser les bases de ce que sera l'atterrissage budgétaire, mais aussi, au-delà de cela, d'autres éléments de structuration de notre université et de transformation. On va commencer par en discuter.

Et il y aura un séminaire que je proposerai à l'ensemble des élus, très élargi, comme on l'avait fait dans un premier mandat, à l'automne, également avec des partenaires extérieurs, sur lequel on poserait les bases d'un projet d'établissement et l'avenir de notre université sur son territoire. Il faut proposer des choses, y réfléchir ensemble et également peser le pour et le contre de certaines transformations qui pourraient être proposées et qui sont importantes pour notre université, et pouvoir en expliquer les raisons.

Dans les éléments qui vont jouer, la commission des Statuts ou des moyens va devoir changer. Philippe Thiard a exprimé le fait qu'il ne souhaitait pas continuer d'exercer ses fonctions au sein de la commission des moyens et qu'il resterait cependant dans l'équipe, compte tenu de sa valeur extrêmement forte sur le plan notamment de sa connaissance de la HCERES. Il prend plus de poids au niveau de la HCERES et il souhaite avoir un positionnement différent, plutôt de conseil, d'ailleurs.

La commission des moyens sera proposée à une autre personne qui pourrait être la vice-présidente Finances, par exemple.

Et concernant la commission des Statuts, il ne vous échappera pas que la proposition de Simon Gilbert pour être président du conseil d'administration, c'est également à la condition de changer la commission des Statuts.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais finir. Amilcar Bernardino va nous rejoindre ensuite. C'est la montée en charge des partenariats, socio-économiques tout particulièrement, domaine qui était pris en charge par Arnaud Thauvron. C'est mission impossible de tout contrôler. Et les partenariats montent en charge, c'est là encore une volonté politique. Il y a une direction à la Stratégie qui s'est renforcée, beaucoup d'ailleurs grâce au programme Erasme. Il y a une direction des Partenariats, qui est également maintenant active, qui va se renforcer avec une directrice, Ana Teodorescu, que l'on aura l'occasion de présenter.

Il y aura donc, là aussi, une professionnalisation de ces partenariats que l'on avait souhaitée dès le départ. La fondation partenariale en fait partie. Le projet Erasme également, comme vous le savez, inclut aussi beaucoup de partenariats. Tout cela, il faut le prendre en charge politiquement et Amilcar Bernardino a accepté de prendre en charge ces partenariats, domaine qu'il connaît particulièrement bien, y compris avec les territoires et les collectivités. C'est un domaine sur lequel vous savez qu'Amilcar connaît parfaitement bien ses dossiers. Je remercie tout particulièrement Amilcar de prendre en charge ce gros domaine.

Je vais m'arrêter pour cela. Comme je vous l'ai dit, on va être un petit peu... La ministre arrive, c'est cela ? Je suis vraiment désolé, vous avez compris que ce n'est pas moi qui maîtrise l'emploi du temps. Je vous propose de répondre à quelques questions sur cette introduction. Ensuite, je serai obligé de m'absenter. Je vous propose de revenir pour les élections parce que, sinon, cela n'aura pas de sens.

Oui, Benoît.

M. VALLEE.– Après avoir présenté la nouvelle vice-présidente étudiante, après avoir présenté les pressentis aux postes de vice-présidence, tout à l'heure, je voudrais que l'on présente la directrice générale par intérim parce qu'il y a eu un changement.

M. le Président.– J'allais y venir, il y a deux changements majeurs. Il y a celui de notre direction générale des services puisque, comme vous le savez, Frédéric Dehan est parti au ministère et Julien Giral est parti comme directeur de cabinet au CROUS.

On a pu auditionner un certain nombre de candidats pour la direction générale des services et Marie Garapon, qui était directrice générale des services adjointe, est notre

nouvelle directrice générale des services. Elle est là par intérim, il y a un certain nombre de choses à régler sur le plan administratif, et je souhaite qu'elle soit avec nous, comme directrice générale des services à part entière, et non pas par intérim, le plus vite possible. Je pense que ce sera réglé assez rapidement.

Frédéric Guerrien, que vous connaissez, pour un certain nombre d'entre vous, est notre nouveau directeur de cabinet. Il vient de la région, il a participé et a écrit en grande partie le schéma régional de l'Enseignement supérieur de la région Ile-de-France.

Je me réjouis également de cette équipe qui est nouvelle pour affronter pas mal de choses. Vous connaissez mon optimisme forcené.

Marie, je ne sais pas si tu viens avec nous. Tu restes là. Je vais laisser Marie dire un petit mot et je vais m'absenter. Thierry, je vous emmène. Madame, je vous emmène et l'on vous rejoindra le plus vite possible. Je pense que je ne vais pas rester plus d'un quart d'heure.

Je félicite aussi Jacques Moscovici, qui a fait un excellent travail avec cette Fête de la science. Je crois que c'est formidable que cela se passe à l'UPEC. On y va. A tout à l'heure.

Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé et des membres du conseil d'administration quittent la séance.

Mme GARAPON.– Je remercie le président pour sa confiance. Effectivement, j'ai pris mes fonctions par intérim depuis le 9 mai dernier. J'ai hâte de travailler avec vous. Le président est parti, je propose que l'on attende son retour pour poursuivre.

La séance est suspendue.

(Enregistrement 4)

M. le Président.– La ministre était très contente d'être avec vous. Je remercie également les étudiants d'être là, et en particulier Andréa d'être venue avec nous. C'est un signal très fort, cette Fête de la science. Je crois que pour Jacques Moscovici, c'est aussi un très beau signal. J'en ai profité pour lui dire que j'aimerais la rencontrer relativement vite. Elle m'a dit : « *Tu m'appelles sur mon portable personnel et l'on activera les choses ensemble.* »

Points soumis à discussion

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Election à la vice-présidence du conseil d'administration

M. le Président.– Je vous propose de continuer ce conseil d'administration et de passer à l'élection du vice-président du conseil d'administration. Nous avons souhaité une continuité pour ne pas laisser de vacance pour le vice-président du conseil d'administration, Amilcar Bernardino étant vice-président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine élection. Vous avez peut-être des questions là-dessus et l'on pourra y répondre juridiquement sans difficulté.

Je laisse la parole à Simon Demeret pour vous donner les modalités, comme d'habitude, pour cette élection.

M. DEMERET.– Bonjour à tous. On va commencer par l'élection du nouveau vice-président du conseil d'administration. Qui vote ? C'est l'intégralité des membres du conseil d'administration, soit les 32 membres plus le président. Ne sont pas électeurs les suppléants pour les représentants des agents, qui sont invités, mais sans voix délibérative dès lors que leur titulaire est présent, les représentants de (*inaudible 00:01:50*) et les candidats non membres du conseil d'administration.

En termes de déroulement du scrutin, de manière tout à fait classique, la présidence de séance est assurée par le président de l'université. Le conseil d'administration va élire son vice-président sur proposition du président de l'université. Il est choisi parmi les membres enseignants-chercheurs et chercheurs permanents à l'université et est élu à la majorité des membres en exercice au sein du conseil d'administration.

Comme vous en avez l'habitude, on va vous distribuer des boîtiers électroniques pour pouvoir procéder au vote.

M. le Président.– Il va parler d'abord.

M. DEMERET.– Evidemment, il va parler d'abord. Je vous rappelle que c'est un vote totalement anonyme, les boîtiers sont distribués de façon tout à fait aléatoire. Il suffira de vérifier qu'ils sont bien allumés, mais je vous redonnerai toutes les explications au moment de passer au vote. Je vais passer la parole à Monsieur Gilbert pour sa présentation.

M. GILBERT.– Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administratrices et administrateurs, chères et chers collègues, je suis extrêmement honoré de vous présenter aujourd’hui ma candidature pour le poste de vice-président du conseil d’administration.

Je souhaiterais, dans cette démarche, présenter successivement quelques éléments, d’abord autour de mon parcours et ensuite relativement à la méthode que j’envisage pour faire vivre ce conseil d’administration. J’aborderai ensuite des priorités.

Quelques éléments, tout d’abord, pour rappeler mon parcours. Je suis docteur en droit public de l’université de Nantes ; enseigne dans cette maison depuis 2007, puisque je suis devenu maître de conférences à l’UPEC en 2007. Je suis professeur des universités, juriste de droit public, spécialiste de droit administratif.

J’ai exercé les fonctions de vice-président Recherche pendant quatre années. Je suis aujourd’hui vice-président des Affaires institutionnelles ainsi qu’administrateur. Je suis également président de la commission des Statuts. Ce parcours m’a permis d’avoir une certaine familiarité avec un certain nombre de dossiers structurants de l’établissement.

S’agissant de la méthode que j’envisage pour faire vivre ce conseil, je voudrais rappeler que le conseil d’administration est le principal organe de l’établissement, que ce conseil se prononce sur les orientations générales de l’université et qu’il doit être informé de l’ensemble des dossiers structurants et des projets y afférant. Cela signifie que nous avons de vrais sujets politiques à analyser et à discuter.

Il s’agit pour moi, dans chaque conseil d’administration, de consacrer du temps à l’explicitation des enjeux, à prendre de la hauteur et pas seulement à rentrer dans le détail de chacun des dossiers, d’essayer de vous présenter autant que possible des scénarios et de vous permettre aussi – mais pas sur l’ensemble des sujets qui ne s’y prêtent pas toujours – de faire des arbitrages sur différentes stratégies, différents scénarios possibles qui ont fait l’objet d’une instruction, de manière à ce que vous ayez un vrai poids et que vous puissiez avoir un impact sur l’évolution de la vie de l’université.

Il s’agira de vous associer, dans le cadre de groupes de travail, sur des sujets en amont des délibérations qui seront prises, de façon à ce que les propositions ne proviennent pas que de l’équipe politique, mais également des administrateurs.

J'aimerais également, comme je l'ai fait à l'époque où j'étais vice-président de la commission de la Recherche, associer les services de manière régulière, évidemment en fonction de leur disponibilité et avec leur accord, pour qu'ils puissent vous présenter des dossiers en cours ou des projets sur lesquels ils travaillent, des dispositifs qu'ils sont en train d'adopter, de façonner, de façon à ce que vous puissiez aussi comprendre comment les services accompagnent la vie de l'établissement en matière de ressources humaines, en matière financière, voire dans d'autres domaines soumis à l'attention du conseil d'administration.

Je pense que c'est une bonne démarche parce que cela vous permet aussi de comprendre comment se fabrique une politique publique et comment est conçue est mise en œuvre une action administrative. C'est une opportunité de connaître les services ainsi que les différentes communautés qui y travaillent et que l'on ne voit pas forcément, mais qui sont essentiels pour la conduite de nos projets.

J'entends également retenir toutes les bonnes idées, sans considération des questions de listes ou de statut de ceux qui énoncent des idées ou propositions. A la commission de la Recherche, j'ai toujours adopté cette démarche et cela a permis de faire vraiment avancer les dossiers dans un cadre collectif en se faisant confiance. Quelles que soient les bonnes idées, il faut les saisir. Et quand on se trompe, il faut aussi l'admettre et éventuellement revenir sur une proposition que l'on a faite au conseil, pour changer de braquet si la discussion montre que la meilleure idée est celle qui émerge au conseil et non pas celle qui était proposée.

S'agissant des priorités, il convient de se concentrer cette année, et de manière urgente, sur la situation de l'établissement au plan financier.

Il nous faut retrouver des marges de manœuvre et retourner rapidement vers une situation à l'équilibre. Nous sommes déjà en train de travailler activement sur ce dossier au sein de l'équipe politique avec les services. Je remercie encore Marie Garapon qui consacre énormément d'énergie à cette mission.

Nous ne pouvons pas faire l'économie de cette démarche. La mise sous tutelle de l'établissement, si nous continuons à ne pas avoir une situation à l'équilibre, est une possibilité prévue par le Code de l'éducation.

Au-delà de ce risque, l'enjeu pour nous est de nous adapter avec les moyens dont nous disposons. J'aborderai ensuite la question des moyens qu'il nous faut aussi obtenir de l'Etat, car l'établissement est insuffisamment soutenu s'agissant de la subvention pour charges de service public. Mais il nous faut tout simplement

retrouver une situation saine pour avoir des capacités de nous développer, continuer à investir, avoir des projets ambitieux que l'on puisse financer : des projets immobiliers, de plates-formes, de formation, de soutien aux doctorats, etc.

Il faut aussi que nous maintenions une qualité de service à nos usagers, à la communauté étudiante – je rappelle que l'université est là pour les étudiants, c'est pour eux que l'université existe – et aussi, plus largement, pour l'ensemble des communautés de l'UPEC.

On connaît tous des situations de services en très forte tension, qui sont sollicités, et qui ne parviennent pas à répondre dans des délais jugés satisfaisants par les usagers des services, que ce soit les étudiants ou les enseignants, ou même les services entre eux. C'est vraiment un sujet sur lequel il faut que l'on travaille pour qu'il y ait le moins possible d'exaspération et le plus possible de qualité du service. Cela concerne l'ensemble de la communauté.

Il faut que l'on continue de défendre la recherche. C'est en enjeu et objectif affiché comme majeur dans le mandat de l'équipe durant la dernière campagne. Être fort en recherche permet aussi à l'établissement d'être lauréat d'appels à projets. Aujourd'hui, dans un système où les financements, au-delà de la subvention, reposent sur une logique d'appels à projets, il nous faut, notamment en matière de recherche, pouvoir afficher des éléments visibles, des réussites. C'est un point sur lequel il ne faut pas faire de concessions, du moins le moins possible.

Autre élément, il nous faut renforcer encore nos liens avec nos partenaires, le territoire, les collectivités, les partenaires socio-économiques. La proposition qui vous est faite aujourd'hui d'élire un vice-président Partenariats atteste la réalité de cette exigence. Il faut aussi continuer de développer des liens avec les partenaires académiques du site de l'Est parisien, notamment.

Il faut aussi que nous puissions soutenir les grands projets de l'établissement, Aurora, pour la dimension internationale, et Erasme, s'agissant du renforcement de la signature de l'établissement, dans le cadre du PIA4.

Il y a également un point très attendu, sur lequel il faut que l'accent soit vraiment mis. Le renforcement du dialogue social avec l'ensemble des communautés, avec les étudiants, les BIATSS et les enseignants-chercheurs. Il y a une forte attente de dialogue social ; la situation est difficile pour de nombreux BIATSS, avec un *turnover* qui révèle des difficultés qu'il nous faut analyser finement. D'autres questions doivent être analysées telles que l'indemnitaire. L'inflation galope, la LPR a apporté des aides

aux enseignants-chercheurs. La situation des BIATSS est difficile. Il faut vraiment que l'on puisse examiner les marges de manœuvre que l'on peut dégager pour les soutenir.

Il faut que l'on puisse analyser les marges de manœuvre pour améliorer la situation de nos agents, notamment les plus démunis, ceux qui ont les rémunérations les plus faibles et qui sont en difficulté.

Parmi les dossiers structurants, bien évidemment, il y a des éléments qui relèvent du récurrent et que je ne vais pas évoquer. Il y a des dossiers en cours sur la charte des contractuels du côté de la recherche, avec des enjeux sur la fixation et l'évolution de la rémunération, les conditions d'embauche. Je ne vais pas entrer dans les détails. Il y a la convention avec le fonds d'insertion pour les handicapés, qui est un sujet important pour l'établissement. Également le régime indemnitaire, avec notamment en suspens la question des missions accessoires.

Certaines questions apparaissent vraiment massives pour l'établissement : l'attractivité des postes, la fidélisation des agents, la formation, le salaire, le parcours professionnel, la CDIisation. Je sais qu'il y a des attentes très fortes et il faut que l'on avance sur ces dossiers.

On peut mentionner aussi la cartographie des emplois, la question de la revue des effectifs qui est en cours et des questions de GPEC aussi. L'établissement évolue dans un environnement qui change, de nouvelles expertises sont attendues. On demande aux services de développer des compétences que l'on n'a pas toujours. On l'a vu parfois en recherche à propos des modèles économiques qu'il fallait développer en interne.

Je terminerai en revenant sur un dossier qui a été évoqué par le président. C'est la question de la manière de nous remettre sur pieds. Nous avons une subvention et des ressources propres. Il nous faut discuter avec l'Etat d'une aide complémentaire, car je rappelle que nous sommes à 5 800 euros par étudiant, alors que pour une université comparable à la nôtre, c'est-à-dire avec médecine et sciences, c'est-à-dire les disciplines qui coûtent le plus, la moyenne nationale est à 8 200 euros. On a un *gap* de plusieurs dizaines de millions d'euros si l'on compte le nombre d'étudiants. Imaginez ce que serait l'UPEC avec 40 à 50 millions d'euros de plus chaque année.

Il nous faut absolument dialoguer avec l'Etat pour retrouver des soutiens complémentaires. Mais cela implique aussi, pour que ce dialogue inspire confiance et soit fécond, que nous-mêmes, montrions que l'on avance, que l'on se remet en

question et qu'avec les moyens dont nous disposons, nous essayons d'ajuster, d'optimiser et de repenser notre modèle.

Il y a, dans cette perspective, des enjeux de mutualisation, de gouvernance et de professionnalisation. C'est un travail sur lequel la communauté, de manière inclusive, sera amenée à travailler, avec tout d'abord une instruction par l'équipe politique, les doyens et la direction générale des services. Ces questions, au fur et à mesure de l'avancement, seront aussi discutées et pensées avec vous, pour que la stratégie de l'établissement soit aussi le fruit des analyses et décisions du conseil d'administration.

Merci de votre attention.

M. le Président.– Merci, Simon. C'est ouvert à la discussion, bien entendu. Les questions sont à poser directement à Simon. Je peux répondre également à certaines questions. Lucas.

M. LEVREL.– Merci pour cette présentation. J'ai une question très basique, très terre à terre. Est-ce que les invités au conseil vont retrouver la parole qu'ils ont perdue depuis le 16 décembre ? On a dit qu'ils n'avaient pas le droit de parler et que cela s'appelait la démocratie.

M. le Président.– Bien, c'est moi qui réponds. Je pense qu'il y a un conseil et c'est important. La démocratie, c'est aussi respecter le conseil. Je n'ai pas la même notion. Le conseil d'administration doit être élu, c'est donc les élus qui sont prioritaires.

Après, je pense que s'il y a des questions, pour avoir une façon de fonctionner – et je laisserai s'exprimer Simon sur ce sujet –, on pourra aborder des sujets sur lesquels certains invités pourront s'exprimer, notamment sur les sujets stratégiques, par exemple, ou d'autres. Mais en tant que président, je respecte le conseil. Comme dans tous les conseils, d'ailleurs, ce sont les élus qui sont prioritaires sur l'ensemble des invités.

M. GILBERT.– Par rapport à cette question, le cadre vient d'être exposé par le président. Les invités ont principalement vocation à entendre les discussions, se tenir informés. Sur certains dossiers, ils peuvent avoir une observation à formuler qui apporte un éclairage et je pense que cela peut être extrêmement utile de les entendre. Mais le cadre est bien compris, le débat du conseil d'administration concerne à titre principal les membres du conseil d'administration.

Par le passé, les usages ont été différents. Il est vrai qu'il y a eu une époque, qui d'ailleurs s'est prolongée longtemps, jusqu'à une période récente, où certains doyens s'exprimaient parfois davantage que les administrateurs, ce qui posait question

D'une certaine façon, avec cette nouvelle règle, on a peut-être étouffé un peu l'enthousiasme ou la volonté de participer de certains, mais cela donne aussi au conseil d'administration une légitimité et un poids plus en rapport avec les textes.

M. LEVREL.– Pour préciser, le 16 décembre, j'avais demandé que l'on puisse entendre une directrice de composante qui était présente et l'on avait refusé qu'elle réponde à une question que j'avais à lui poser. C'est pour redonner le contexte.

M. le Président.– Qui d'ailleurs n'avait pas demandé la parole et n'avait pas souhaité demander la parole. Je le rappelle. On ne peut pas non plus parler à la place des autres.

Mme CHEVALIER.– Merci pour la présentation. Je voudrais avoir des précisions sur les transformations successives des lettres de mission du mois de septembre, du mois d'avril et du mois de juin. En effet, les lettres de mission des vice-présidents du conseil d'administration ont bougé. Cette question s'adresse au président plutôt qu'au vice-président du conseil d'administration. Je ne sais pas comment vous avez négocié vos missions. C'est une première question. J'aimerais avoir des précisions sur la façon dont on bouge les périmètres.

M. le Président.– Je vais commencer à répondre. C'est un remaniement d'équipe et je me suis exprimé sur les raisons. Vous savez que l'on a eu un rapport de la Cour des comptes dans lequel il y a des éléments à positionner de façon très professionnelle. Ces lettres de mission ont été engagées pour répondre à la Cour des comptes et pour se mettre en ordre de marche pour être assez offensif sur des enjeux sociétaux et qui relèvent d'un contexte, selon moi, qui n'est pas simple. C'est un contexte national inflammable. Et notre université, qui est engagée, doit aussi prendre un certain nombre d'engagements, dont a parlé Simon.

Concernant ces lettres remaniées, certaines sont très conventionnelles. Notamment, je laisserai Simon s'exprimer sur la sienne. Sur les Finances, la lettre est claire. Nous avons ici besoin d'exprimer et de suivre l'ensemble des dossiers financiers, et cela se fera avec les vice-présidents de conseil, qui eux-mêmes ont une connaissance parfaite des sujets de soutenabilité, notamment, et de gestion financière, ce qui est un atout pour cette université.

Ensuite, concernant l'expression des étudiants, c'est une expression politique que l'on a souhaité donner avec Anne De Rugy, mais elle s'exprimera elle-même sur cette mission. En effet, je tiens particulièrement, politiquement, à ce qu'il y ait une dynamique étudiante beaucoup plus forte.

Il y a des élus, et l'on a la chance d'avoir des associations. J'arrive d'Aurora en Islande. Il y a vraiment un partage beaucoup plus fort avec la présence des étudiantes et étudiants. Il y a des éléments qui sont importants d'inclusion, très large des communautés, etc. Il y a aussi, et c'est un sujet que je partage avec Simone Bonnafous, notamment, puisque je m'engage avec elle sur des événements autour des réfugiés, etc.

Je pense que l'on a besoin d'avoir d'une expression – et c'est un peu la tonalité de ces lettres de mission – aussi sociale et sociétale sur ce que veut être et doit être l'UPEC pour l'Ile-de-France. Je le répète encore, c'est une université extrêmement intéressante par le fait que l'on est sur un territoire très large, incluant la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne, l'Essonne et la Seine-Saint-Denis. C'est l'académie, finalement. On est aussi sur des liaisons avec le scolaire très fortes, avec des propositions. Il y a là tous les éléments de professionnalisation qui sont exprimés par les lettres de mission des nouveaux vice-présidents.

Sur les partenariats, je me suis exprimé aussi. Vous avez vu qu'avec la lettre de mission, et Amilcar nous rejoindra pour en parler, ce partenariat est également une priorité de l'établissement. Ce sont des partenariats socio-économiques, bien entendu, mais également des relations avec les collectivités et aussi avec l'international, bien sûr en lien avec les vice-présidents désignés.

Pourquoi ? Parce que l'on va aussi sur de l'apprentissage international. On va de plus en plus aussi sur la présence d'entreprises françaises à l'international qui sont demandeuses, etc. On l'a vu aussi pour tout ce qui est parcours de formation des enseignants, sur lequel il y a aussi l'engagement de mettre des étudiants à l'international, etc. Ces lettres de missions ont changé.

Je tenais aussi à la parité la plus complète possible de cette équipe. Je crois qu'on l'atteint, ce qui est aussi une très bonne chose.

On pourrait penser que l'équipe est importante, et globalement, lorsque l'on regarde le travail qui est aujourd'hui porté par l'ensemble des vice-présidents, c'est phénoménal. C'est énorme, le travail qui est demandé. Ce sont des heures de travail

mobilisées, mais également des heures de réunions. Il y a énormément de représentation à l'extérieur.

On est nombreux, mais je peux vous dire également que chaque vice-présidente et chaque vice-président participe aussi des financements de cette université, des réponses à des appels d'offres prestigieux, avec des éléments forts. Pour le rappeler, c'est plusieurs millions qui participent également au fonctionnement de cette université, sans compter également tout le développement autour des partenariats sur l'apprentissage, etc.

Donc, les modifications de ces lettres de mission, pour moi, correspondent à une équipe équilibrée et qui exprimera, je pense, une confiance pour le conseil d'administration. Simon, tu peux parler de la tienne.

Avez-vous d'autres questions ? Oui.

Mme CHEVALIER.– Oui, j'ai une petite question. Vous venez de finir là-dessus, on parle beaucoup des partenariats, des partenaires, etc. J'aimerais avoir – je ne sais pas comment dire – une définition de ce qu'est un partenaire dans l'état actuel des choses. Et pour préciser ma question, est-ce que Galileo est considéré comme un partenaire ou un prestataire ? Est-ce que l'on a signé une convention ? Quand ? Après quels avis de quelles instances ?

M. le Président.– Pour la partie concernant les partenaires socio-économiques, je pense que vous avez une petite idée de ce que c'est aujourd'hui. On a parlé plusieurs fois de cela. Pour les collectivités, je pense que tous les éléments... Ce qui relève du partenariat, pour moi, c'est beaucoup l'approche socio-économique sur laquelle, il y a bien sûr beaucoup de formation, une meilleure connaissance. J'ai eu l'occasion de l'exprimer, d'ailleurs, avec un certain nombre de chefs d'entreprise, dont Jérôme Darribère, ici présent. Mais c'est aussi les collectivités. On a besoin de comprendre et de dialoguer avec les partenaires. Dans Erasme, une assemblée des partenaires inclura d'autres partenaires, comme le CHU, par exemple, un partenaire qui n'est pas suffisamment présent, notamment dans nos instances.

Sur la partie Galiléo, Arnaud, tu veux dire un mot ?

M. THAUVRON.– La vice-présidence Partenariats a vocation à prendre en charge les partenariats à l'échelle de l'établissement. Galileo, c'est un projet à l'échelle d'une composante, il n'est donc pas porté en central, en tout cas pour sa dimension partenariale, mais par la composante. Galileo travaille avec d'autres composantes de

l'UPEC comme un certain nombre d'écoles privées travaillent avec certaines composantes de l'UPEC. En tout cas, aujourd'hui, cela ne rentre pas dans la politique de l'établissement.

Mme CHEVALIER.– Il n'y a pas d'accord ?

M. THAUVRON.– Le moment venu, il y aura des conventions. Pour le moment, on est à l'échelle de la composante qui réfléchit à un projet. Ce n'est pas encore remonté au niveau central.

M. le Président.– Muriel Fleury.

Mme FLEURY.– Merci, Monsieur Gilbert, pour votre présentation. J'ai noté avec intérêt votre prise en compte des fortes attentes en termes de dialogue social, notamment dans votre présentation l'importance du régime indemnitaire, la question sur l'attractivité des postes, la fidélisation des personnels BIATSS, notamment.

J'ai noté aussi que vous alliez réfléchir à analyser des marges de manœuvre possibles parce que la trajectoire financière est importante. Et en termes de masse salariale, c'est une contrainte forte.

Ma question est simple. Comment avez-vous envisagé et réfléchi à pourvoir concilier ces deux aspects, le rétablissement d'une trajectoire en termes de masse salariale, tout en prenant en compte les besoins forts indemnitaires sur l'attractivité des postes ? Merci.

(Enregistrement 5)

M. GILBERT.– Sur ce sujet, qui mérite une instruction fine, dans les mois qui viennent, notre priorité sera d'abord l'équilibre financier de l'UPEC. Il y a là un enjeu d'établissement et je dirais que l'intérêt de l'établissement va primer, dans les mois qui viennent, sur les questions indemnitaires des communautés. Dans les trois mois, il faudra que l'on ait une situation saine. Cela veut dire qu'il faut être très pragmatique et raisonnable.

Maintenant, comment dégager les moyens ? Cela veut dire qu'il faut que l'on ait un regard très clair sur des dépenses qui peuvent être rabotées, des économies qui peuvent être faites, des gaspillages qui peuvent être évités, des doublons qui sont trop nombreux, des dispositifs de recentralisation de certaines compétences qui peuvent être repensés pour, entre guillemets, renforcer la professionnalisation et faire des économies.

Et l'on doit aussi s'interroger sur les choses qui peuvent être arrêtées, supprimées, réduites. Vous avez une offre de formations très importante, il y a peut-être un peu de toilettage, de choix à opérer. Dans une UFR, en général, quand de nouveaux collègues arrivent, chacun aspire à diriger un master, chacun veut ajouter à l'existant. On se demande rarement si l'on enlève des choses.

Il va falloir que l'on se pose la question en central et au sein des composantes, de savoir s'il y a des éléments que l'on peut arrêter, s'il y a de nouveaux projets que l'on veut financer. Peut-être que l'on peut réduire un peu notre offre de formations dans certains domaines. Je pense qu'en faisant cela, on peut dégager des marges de manœuvre.

Il faut être très conscient du fait que cela ne sert à rien d'augmenter nos offres de formations sans limites si la qualité du service aux étudiants n'est pas de niveau suffisant. Si vous dites aux étudiants : « *On vous propose quelque chose de plus* », et qu'ensuite personne ne les accompagne ni ne les suit, les étudiants ne peuvent s'en satisfaire et l'établissement non plus.

Il faut vraiment que l'on soit au clair sur nos priorités. Je pense à ce sujet qu'en l'état, il y a deux priorités : maintenir la recherche et améliorer la condition des BIATSS.

Pour la recherche, les enjeux sont relativement binaires. Si on ne la soutient pas, l'établissement va décliner. L'établissement pourrait dans cette perspective devenir un collège universitaire, un modèle d'université qui n'est plus véritablement soutenu par l'Etat. Peut-être que notre subvention augmentera de manière marginale, mais on sait qu'une partie significative des soutiens de l'Etat aux universités se fait sous forme d'appels à projets. Et les appels à projets, on les obtient notamment parce que l'on a des labels qui, la plupart du temps, sont très liés à la recherche. Si l'on stoppe la recherche, on se met en danger. Il faut donc protéger la recherche.

On voit aussi que la qualité du service devient un vrai enjeu d'attractivité et aussi de bien-être au travail. Je n'avais pas encore utilisé cette expression, mais elle est très importante.

Il faut donc que l'on améliore la condition des BIATSS et il faut que l'on défende la recherche. Après, c'est à nous, avec l'équation, de voir ce que l'on maintient et ce que l'on arrête avec un standard de qualité qui soit au niveau.

M. le Président.– D'autres questions à Simon Gilbert ?

M. VALLEE.– J’ai entendu votre message concernant le dialogue social. C’est vrai qu’il était un peu sur le déclin, ce dialogue. Si l’on retrouve un dialogue social de qualité avec des échanges sincères et véritables, on devrait avancer plus rapidement sur certains sujets. Même si l’on n’atteint pas nos objectifs, on aura au moins un cap. Cela permettra sans doute de rassurer l’ensemble de la population BIATSS, pour le dire comme cela. Je n’ai vraiment pas envie de perdre de temps à me faire balader. Il faut que l’on soit clair dans nos échanges et que cela aille vite et bien.

M. GILBERT.– Réponse courte. J’ai envie de mener avec les personnels ce dialogue social ; j’y crois. Ce n’est pas un élément de rhétorique, c’est une conviction profonde.

M. le Président.– Merci à toutes et tous. Y a-t-il des questions complémentaires avant que nous passions au vote ? Je vous remercie. Simon.

M. DEMERET.– Merci. On va passer au vote. Je vous demande d’allumer vos boîtiers. Il suffit d’appuyer sur la touche « Enter ». Et en haut à gauche de l’écran, vous avez un petit encadré qui doit être connecté normalement sur le canal 1.

M. le Président.– Pour information, tout est anonyme.

M. DEMERET.– Oui, c’est ce que j’ai dit tout à l’heure. Tout est anonyme. Vous ne pouvez appuyer qu’une seule fois. Cela ne sert à rien de valider, c’est validé automatiquement. Et vous ne pouvez pas changer votre vote, une fois que vous avez appuyé. Il faut faire attention au bouton sur lequel vous appuyez. Et il ne faut appuyer qu’à partir du moment où je vous dis que le vote est ouvert.

Monsieur le président de l’université vous propose la candidature de Monsieur Simon Gilbert à la fonction de vice-président du conseil d’administration. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Je pense que tout le monde a pu voter. On va clôturer le vote. Monsieur Gilbert est élu à la fonction de vice-président avec 22 voix pour, 3 contre et 6 votes blancs.

Applaudissements.

M. le Président.– Je vous propose de continuer. Merci, Simon. Je félicite le nouveau vice-président du conseil d’administration.

Le conseil d'administration approuve à la majorité la nomination de Monsieur Simon Gilbert à la fonction de vice-président du conseil d'administration, avec 22 voix pour, 3 voix contre et 6 votes blancs.

1.2 Election de vice-présidents en charge de domaines particuliers

M. le Président.– Il s'avère que c'est un conseil électif. Je vous propose de piloter ce conseil pour cet élément.

Je vais demander à Emmanuelle Dubocage de venir s'exprimer – Emmanuelle, je ne vais pas le faire à ta place – sur la fonction de vice-présidente Finances et sur l'intérêt d'être dans l'équipe avec nous.

Mme DUBOCAGE.– Merci, Monsieur le Président. Chères administratrices, chers administrateurs, chers collègues, la proposition du président de me nommer vice-présidente des Affaires financières est soumise à votre approbation.

Je vais donc commencer par vous exposer mon parcours professionnel. A la suite de cela, je vous exposerai la façon dont je conçois ma mission. Enfin, je vous préciserai les principaux chantiers auxquels je compte m'attacher en priorité.

Je suis Emmanuelle Dubocage, professeure des universités en sciences de gestion, spécialisée en Finance, en poste à l'IAE Paris-Est. J'ai un diplôme d'ingénieur en statistiques. J'ai ensuite obtenu un doctorat en économie. J'ai eu une première partie de carrière en tant que maîtresse de conférences à l'université Paris-Saclay de 2004 à 2017. En 2017, je suis arrivée à l'UPEC en tant que professeure des universités. J'ai été élue en 2019 à la tête de l'IRG, l'Institut de recherche en gestion, un laboratoire important en sciences de gestion à Paris. J'ai également été élue directrice adjointe de l'IAE Paris-Est chargée de la Recherche.

Au niveau de mes recherches, je fais des recherches en finances d'entreprise, essentiellement de capital-risque, qui est le financement de l'innovation disruptive. Et plus récemment, je travaille également sur l'investissement à impact sociétal et environnemental.

Au niveau des enseignements, je fais des enseignements en finance, de la licence au master. C'est donc ingénierie financière, évaluation financière. Je dispense des cours sur le capital-risque et des cours d'initiation à la recherche.

Voilà pour mon parcours professionnel. J'en viens maintenant à la façon dont je conçois ma mission.

Ma mission est un travail à réaliser collectivement et en toute transparence, évidemment en étroite collaboration avec le vice-président du conseil d'administration, la directrice générale des services et aussi avec les services, évidemment la DAF, l'agence comptable, mais aussi les autres services, dans la mesure où les questions financières sont largement transversales.

C'est un travail collectif aussi au niveau de l'équipe présidentielle, avec des discussions entre les vice-présidents, des discussions également avec les directeurs de composantes. L'idée est vraiment de coconstruire les décisions financières qui sont des décisions fondamentales.

Les questions financières et comptables sont techniques et rapidement opaques. Donc, j'aurai à cœur de les expliciter le plus pédagogiquement possible, pour les partager avec les élus.

Je conçois ma fonction dans le respect des différentes catégories de personnels. Je conçois ma mission dans le respect des deux principales missions de l'université que sont la formation et la recherche.

Enfin, je suis particulièrement attachée à la mission de service public qui est la nôtre et qui permet à tout un chacun, indépendamment de ses ressources financières, d'avoir accès à un diplôme de qualité.

Les chantiers relatifs à la soutenabilité financière sont nombreux. Pour en parler, je distinguerai le court terme et le long terme.

Le court terme, comme vous l'a dit le vice-président du conseil d'administration, va nécessiter des décisions urgentes et parfois douloureuses. Elles sont malheureusement nécessaires où, comme vous le savez, il s'agit d'éviter la mise sous tutelle de l'université.

Elles se feront en concertation avec les composantes, les laboratoires et les services administratifs dans une logique d'équité, de préservation de la formation, de préservation de la recherche et de préservation du travail administratif.

La Cour des comptes, dont vous avez tous lu le rapport, je l'imagine, souligne les difficultés du pilotage comptable et financier, ce qui est dû notamment à des systèmes d'information assez défaillants. Le chantier, par rapport à ces systèmes d'information, est énorme et ne pourra pas se résoudre en quelques mois.

J'envisage donc de l'entamer en menant une réflexion et en prenant de premières mesures pour fiabiliser les données, les informations et la circulation des informations entre les services administratifs, et entre les services administratifs et les composantes. Ce travail est nécessaire pour la construction d'une véritable comptabilité, qui serait une comptabilité analytique nécessaire pour piloter.

Le très court terme, ce sera des mesures de rigueur. Plus positivement, dans les prochaines années, il s'agira de construire un nouveau modèle qui permettra d'inclure les contraintes financières dans les choix stratégiques, afin d'envisager l'avenir sereinement et ensemble.

Je serai partie prenante de la construction de ce modèle avec l'équipe présidentielle, notamment dans la perspective de construire une cohérence entre nos choix stratégiques et l'allocation des moyens qui en découlent.

Je vous remercie, chères administratrices et chers administrateurs de votre attention, et je suis à votre disposition pour toute question.

M. le Président.– Merci. Des questions ouvertes pour Emmanuelle ? Vèreène.

Mme CHEVALIER.– Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt un commentaire. On a beaucoup entendu dans votre propos la notion de rigueur comptable. Evidemment, cela conduit à de l'inquiétude sur le fait de pouvoir assumer les missions correctement en régime de rigueur.

Mme DUBOCAGE.– C'est vrai que je parle beaucoup de rigueur. Depuis plusieurs semaines, je me suis mise à travailler avec les équipes et la DGS, et la situation aujourd'hui est tendue financièrement. Je ne vous l'apprends pas. Forcément, à très court terme, pour le bien de l'établissement, comme le disait Simon Gilbert tout à l'heure, il va falloir prendre des mesures qui s'imposent et qui ne sont pas très populaires, mais nécessaires. L'idée est de prendre ces mesures pour éviter la mise sous tutelle et ensuite pouvoir continuer à avancer ensemble en préservant les missions de l'université.

M. le Président.– Un point complémentaire avant de donner la parole à Benoît. Il s'agit là de rétablir nos comptes. C'est la condition *sine qua non*. On a une marge de manœuvre quand même. On commence à avoir un certain nombre d'idées sur la consommation, par composantes notamment. A ce stade de l'année, on est à peu près à 30 % de consommation. Ce sont des éléments qui nous permettent de penser que l'on pourra atterrir en partie. On n'est pas sur un BR à 100 %, à ce stade.

Des éléments de plus long terme sont ouverts, notamment repenser notre modèle économique. C'est un point important pour la suite. C'est de la rigueur, oui, parce que l'on doit se mettre à l'équilibre, c'est un impératif. Il n'y en a pas d'autres.

Ensuite, on a aussi le fait que l'on ira chercher de l'argent. Mais pour aller chercher de l'argent, il faudra que l'on cible avec la ministre ce que l'on demande, notamment sur la masse salariale, puisqu'il s'agit de masse salariale, qui est le point de tension le plus important. Je rappelle que l'on est passé en quelques années, depuis 2016, de 7 à 14 millions d'euros en heures complémentaires, pour des raisons de tensions au niveau des étudiants puisque l'on n'avait pas les humains derrière les étudiants, ce qui est important. Il y a là de possibles marges de manœuvre, au-delà d'éléments de mutualisation et de transformation qui sont aussi souhaitables pour cette université.

M. VALLEE.– Je voudrais savoir si vous allez avoir une approche très tableau Excel ou plutôt pragmatique, c'est-à-dire d'accord, des tableaux, des données, etc., mais... Je voudrais savoir comment vous allez commencer votre mission. En effet, avec toutes les données qui ne sont pas du tout fiables, avec une approche de tableaux, on va dans le mur. Votre mission sera très compliquée.

Mme DUBOCAGE.– Oui, elle est très compliquée, j'en ai bien conscience. Je pense qu'une approche tableaux Excel n'est effectivement pas la bonne car elle est insuffisante au plan politique. Après, les tableaux Excel, c'est le travail des services administratifs. Je suis là pour demander les informations aux services et demander les informations par rapport aux questions stratégiques que l'on se pose, pour pouvoir mener à bien notre stratégie de rétablissement des finances.

M. le Président.– Claude Lacheney.

M. LACHENY.– Je voudrais juste rappeler, par rapport aux personnels administratifs dans les différentes composantes, que la rigueur, ils la connaissent déjà, que les heures complémentaires, ils en font aussi, mais ils ne sont pas payés. J'espère qu'ils ne subiront pas une deuxième rigueur, comme ils en ont déjà connu.

M. le Président.– Oui, Monsieur Darribère.

M. DARRIBERE.– Le retour à l'équilibre est visé pour quel exercice ? Je pose une question candide.

Mme DUBOCAGE.– On ne vise peut-être pas un retour à l'équilibre. Ce que l'on nous demande, c'est de faire un maximum d'efforts pour montrer une trajectoire qui va dans le bon sens, et pour le BR 2023.

M. le Président.– En septembre 2023, les éléments de trajectoire doivent être positionnés. Il n’y a pas que des dépenses, il y a aussi des recettes. Dans les éléments importants, on n’a pas été très bon non plus entre la facturation et les encaissements. On a donc aussi des marges de manœuvre sur les recettes, au-delà de tout ce qu’il faudra faire pour augmenter nos recettes.

Le plan à l’équilibre n’est pas seulement un plan de rigueur, c’est aussi un plan de développement par rapport à notre université sur les recettes, tout particulièrement sur l’apprentissage. Là-dessus, un gros travail a été fait. Certaines formations, certaines composantes étaient moins présentes sur l’apprentissage. En particulier, Arnaud Thauvron a fait un très gros travail sur les experts par rapport à ces composantes, qui ont eu d’autres choses à faire.

Et sur la recherche également, il faut monter en charge pour que nos contrats viennent à l’université puisque le déséquilibre se fait également sur la recherche. Ce sont aussi des éléments de travail et des pistes d’atterrissage pour le moyen terme.

M. VALLEE.– On en viendrait presque à espérer qu’il n’y ait pas de mesures salariales pour les fonctionnaires, décidées par le gouvernement et peut-être payées par le fonds de roulement des universités courant juin.

M. le Président.– Oui. Après, le point d’indice n’a pas été compensé. Vous le savez aussi.

M. VALLEE.– C’est très syndical comme discours.

M. le Président.– En tout cas, la volonté politique a été exprimée dès le départ. Des choses ont été faites, on n’a pas été totalement immobiles sur le dialogue social. Je pense qu’il manque du dialogue social. Des choses ont été faites, mais je pense que l’on peut aller beaucoup plus loin et dégager des marges de manœuvre, dès l’instant où la finalité est le bien-être et un certain nombre d’éléments qui touchent les BIATSS, qu’il s’agisse du repyramidage ou de l’indemnitaire.

C’est un travail que l’on va faire aussi. Il a été déjà fait, on n’est pas immobile, bien sûr. Sur ce travail, on peut aller plus loin. En tout cas, c’est une volonté politique. Je l’ai déjà exprimée et je souhaite qu’elle soit réalisée.

M. DARRIBERE.– Pour ma bonne compréhension, les trois actions ou les trois champs prioritaires, comme vous l’avez dit, sont l’apprentissage, la recherche sur l’aspect des ressources, et une certaine rationalisation sur l’aspect des dépenses. Ce sont les trois champs prioritaires si l’on devait résumer les trois domaines prioritaires ?

M. le Président.– Résumons-les comme cela.

M. DARRIBERE.– Je ne sais pas, je pose la question. Je ne m'autorise pas à...

M. le Président.– Si, si, c'est cela. Sur les formations, il ne faut pas opposer formations et recherche. En formation, on n'est pas mauvais. Il y a forcément des éléments sur lesquels on peut jouer, notamment sur le nombre de formations, mais bon. Cela fera partie aussi des éléments que l'on va travailler.

Ce sont effectivement ces trois priorités. Je rappelle encore et ce n'est pas un slogan comme cela, de Prisunic, encore que je n'ai rien contre Prisunic. Je ne sais même pas si cela existe encore ! C'est Monoprix. Ce n'est pas un slogan de Monoprix, je vous rassure. Le slogan, c'est « *Ensemble* ». Je demanderai en particulier qu'il y ait une transparence totale des actions, que ce soit dans l'équipe ou avec l'ensemble des élus. C'est indispensable pour avancer ensemble.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Lucas.

M. LEVREL.– A propos de trajectoire financière, d'après la réponse que vous avez donnée – je ne sais pas si je dois vous appeler Madame Dubocage ou Emmanuelle, on ne se connaît pas encore bien –, si j'ai compris, on ne sera pas à l'équilibre au prochain BR, mais en cours de rétablissement.

D'après ce que j'ai entendu dire par le passé, si l'université présentait deux budgets consécutifs en déficit, elle était automatiquement mise sous tutelle rectorale. Et à la précédente séance, une question a été posée au rectorat pour savoir quelle était la position du recteur sur la situation financière et le rapport de la Cour des comptes. Le représentant du rectorat avait dit que le recteur adresserait une réponse ultérieure. Je voudrais donc savoir, Monsieur le Président, si vous avez reçu une réponse du rectorat à ce sujet.

M. le Président.– Il y a eu une rencontre avec le rectorat. C'était un vrai dialogue sur le futur contrat d'objectifs, de moyens et de performances. Je dirais que l'on est dans une approche que je n'appellerai pas kafkaïenne, mais paradoxale.

Le rectorat lui-même n'est pas autre chose que notre tutelle, au sens du ministère aussi. Et le rectorat a des injonctions qui sont de demander d'accueillir des étudiants dans le cadre d'un contexte d'augmentation du nombre d'étudiants, et je rappelle que cela ne va pas s'arrêter, sur petite et grande couronne. En effet, aujourd'hui, et c'est une mesure qui n'est pas totalement comprise, la tension démographique pourrait exister encore plusieurs années, au-delà d'ailleurs de ce qui existe autour de

l'université. Cela vient du fait que les classes moyennes viennent s'installer en grande couronne – c'est constaté par les élus – et que leur demande est que leurs enfants aillent à l'université.

Là encore, les chiffres du rectorat sont clairs et ils ont été adressés à la Cour des comptes. Ils montrent, et cela a été dit par Simon Gilbert, que l'on est à 5 800 euros par étudiant. Cela a été confirmé et présenté à la DGESIP, qui d'ailleurs n'avait pas inclus les étudiants de l'INSPE. Je le signale au passage. Dans la notification budgétaire, il nous manquait quelques étudiants, accessoirement.

Il y a donc là des éléments sur lesquels on va revenir avec la DGESIP et sur lesquels le rectorat est interrogé. Le rectorat lui-même est pris dans l'étau entre le fait qu'il y a le Code de l'éducation et ensuite des injonctions ministérielles. Effectivement, le rectorat doit nous aider aussi à faire remonter cette expression. On ne prend pas une université entière à 10 000 étudiants sans moyens adaptés. C'est faire le 100 mètres avec deux boulets, un sac à dos et éventuellement une corde autour du cou. Ce n'est pas possible.

Si l'on nous met dans cette situation, je l'exprime politiquement, cela donnera un climat social non seulement à l'université, mais sur le territoire, qui aura sa logique. Je pense qu'il faut que l'ensemble des tutelles prenne conscience que l'UPEC doit réussir aussi dans sa mission, sur un territoire particulier. C'est un laboratoire monde, l'UPEC.

Je n'ai pas répondu 100 % à la question, Lucas, mais si, c'est pris en compte, avec des injonctions contradictoires. Le rectorat est lui-même pris, mais peut-être que le représentant du recteur veut s'exprimer sur ce point.

M. SEBAG.– Concernant les attentes du rectorat, il s'agit principalement, dès le BR, de prendre les mesures qui s'imposent pour retrouver une trajectoire financière favorable. Ensuite, concernant le prochain BI, il faut espérer que vous aurez un résultat positif ou en grande amélioration. A ce moment-là, on verra comment les choses se passeront..

M. le Président.– Je rappelle, comme président, que j'attends aussi du rectorat qu'il fasse remonter le fait que des moyens supplémentaires sont nécessaires. C'est important. Je sais bien que ce n'est pas une agence de moyens, mais je le rappellerai également à la rectrice et au ministère.

(Enregistrement 6)

M. SEBAG.– Je voudrais juste vous prévenir qu'à chaque rédaction de note qui doit remonter ensuite à la rectrice déléguée, ce problème lié aux dotations est relevé.

M. le Président.– Merci, Julien. Y a-t-il d'autres questions ? Présentez-vous.

M. H'LIMI.– Vous avez parlé, dans votre présentation, de mesures impopulaires et parfois difficiles à prendre. Je reprends les propos de Monsieur Gilbert. Puisque cela passe par des fermetures de formations et de places à l'université pour la rentrée prochaine pour les futures entrées, cela impactera les étudiants et les étudiantes. C'est un point de précision.

M. le Président.– Je vais répondre directement. Les mesures impopulaires, c'est simplement que l'on avait pris des précautions, c'est-à-dire les 80 %-20 % proposés par Amilcar Bernardino, nécessaires pour se laisser des marges de manœuvre et voir comment évoluaient les choses, tant sur la masse salariale que sur les autres dépenses et recettes.

Ces 20 % représentent finalement ce qui nous permettra de donner un BR à l'équilibre. Ces 20 % ne seront pas redistribués, sinon au compte-gouttes en fonction des priorités. Là, on est obligé d'être dans la rigueur, comme l'a dit Emmanuelle, par rapport à cela.

On est à 30 % de consommation par composante, aujourd'hui. On peut donc penser aussi qu'un certain nombre de choses ne seront pas aussi douloureuses qu'on le pense, même si cela peut être douloureux quand même. Cela impactera également la campagne d'emploi. Il n'y aura pas de modifications, par rapport à votre question, mais peut-être qu'Arnaud peut faire un point là-dessus.

M. THAUVRON.– A court terme, il n'y a pas de modifications de l'offre de formation. Après, va se poser la question des seuils d'ouverture de classes, de cours, *a priori*. Si à l'issue de mon master, par exemple, on se rend compte que ce sont 3 étudiants, pour 3 étudiants, il n'est pas raisonnable d'ouvrir. Mais à la date d'aujourd'hui, on ne le sait pas encore. On y verra plus clair en juillet. Toutefois, ce n'est pas spécifique à notre situation déficitaire. D'une façon générale, dans la bonne gestion d'une université, on ne fait pas une formation à 3 ou 4 étudiants.

M. le Président.– Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote directement.

M. DEMERET.– On pourrait enchaîner les trois présentations et faire les votes après.

M. le Président.– Oui, on va enchaîner les trois présentations. Je vais demander à Anne De Rugy de venir.

Mme DE RUGY.– Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je pense que certains me connaissent déjà, notamment les étudiants avec qui l'on travaille dans les commissions, puisque j'étais jusqu'à ce jour vice-présidente de la CFVU.

Je vais malgré tout me présenter pour ceux qui ne me connaissent pas ou ne me connaissent pas bien. Je suis arrivée à l'UPEC en 1999 en tant que PRAG en sciences sociales, au sein de la composante AEI, qui était à l'époque AES et est devenue AEI, Administration et Echanges Internationaux.

J'ai eu plutôt des engagements pédagogiques, à la fois d'orientation de l'offre de formation vers des filières orientées géographiquement et sélectives, vers la création d'une licence de sciences politiques, et enfin vers l'accompagnement des étudiants les plus fragiles scolairement, avec la mise en place d'un parcours que l'on a intitulé PAIR, Parcours Accompagnement Innovation Réussite, qui est toujours PAIR, mais qui s'est intégré ensuite dans le dispositif « *OUI, si* » de *Parcoursup*.

Je suis entrée dans une carrière de recherche académique dans un deuxième temps. J'ai commencé des recherches dans le cadre académique, j'ai soutenu une thèse sur la reconversion professionnelle, et aujourd'hui, dans ma recherche, je suis intégrée au sein du LIPHA. Je suis maître de conférences en sociologie et je m'intéresse toujours aux reconversions professionnelles, c'est-à-dire aux *traders* qui deviennent professeurs, et aux ingénieurs qui deviennent boulangers. D'une manière générale, je m'intéresse au sens du travail et à la question de la consommation, à la transformation écologique des modes de vie, et d'une manière plus marginale au lien entre littérature et sciences sociales.

Voilà pour mon parcours en quelques mots.

La deuxième chose, c'est la question de la délégation qui me serait confiée, si vous en décidez ainsi, la commission Vie étudiante et Engagement nous est apparue comme une nécessité au sein du pôle Formation des vice-présidents. J'ai été vice-présidente CFVU et l'on s'est rendu compte, avec mes collègues Arnaud Thauvron et Eric Léonel, qu'il y avait une vraie délégation sur la vie étudiante à mener en lien avec le ou la vice-présidente étudiante, mais aussi avec l'ensemble des services de la vie universitaire autour de questions récurrentes.

Par exemple, c'est la commission sociale qui siège toutes les semaines en début d'année et tous les quinze jours ensuite, pour pouvoir apporter une aide d'urgence. Ce sont les commissions récurrentes que sont la CVEC, le FSIE et d'autres commissions, appels à projets, budget participatif, etc. Il y a tous ces éléments récurrents.

Des éléments sont venus se greffer et ils sont aussi très importants. Il y a l'engagement de l'UPEC dans Aurora où il y a tout un volet étudiant, participation étudiante. Il y a l'engagement de l'UPEC aussi dans le projet Erasme. Là aussi, il y a le projet encore à construire d'un centre des réussites et du bien-être étudiant, qui viserait à améliorer l'accès aux services des étudiants et le bien-être en tant qu'étudiant.

Toutes ces missions semblent former une délégation et, pour des raisons personnelles, qui est essentiellement la question de pouvoir continuer une activité de recherche à côté des fonctions de vice-présidente, j'ai proposé de prendre cette délégation et de démissionner de ma fonction de vice-présidente du conseil à la CFVU et de réorganiser ce pôle. C'est Arnaud Thauvron, si la CFVU en décide ainsi, qui serait le vice-président de la CFVU. Voilà pour le contexte.

Ensuite, sur les missions importantes, je pense que la première mission est de faciliter la vie étudiante. Donc, un premier pôle est l'accès aux besoins fondamentaux. Il y a évidemment la question de la formation, mais il y a aussi la question de l'accès aux besoins fondamentaux matériels. On travaille avec la région et avec le CROUS pour proposer justement des aides d'urgence et faciliter l'accès au logement, puisque l'on sait qu'il y a une grande précarité dans la vie étudiante, aujourd'hui, malheureusement.

Il y a la formation, évidemment, mais aussi l'accès à la culture par l'université, au sport, à des services de santé pour pouvoir globalement se construire, se former et avoir une transition constructive vers la vie professionnelle et, plus généralement, devenir adulte. C'est le premier pôle.

Le deuxième pôle, c'est la vie étudiante sur les campus puisqu'il y a plusieurs campus à l'UPEC. C'est un enjeu important que tous les campus se sentent intégrés dans l'UPEC, puisqu'il y a aussi un campus urbain. L'université est souvent mal identifiée comme campus puisque ce sont tous des campus urbains, mais qui sont dans différents lieux.

Il y a un enjeu à travailler avec les associations étudiantes et les étudiants pour unifier, donner accès à toutes les activités culturelles et sportives sur tous les campus, proposer une vie de campus même matériellement, dans l'accès, le mobilier extérieur, l'accès aux cafétérias, l'accès au CROUS partout, etc.

Enfin, le troisième enjeu – j'en cite quelques-uns, il y en a évidemment davantage –, c'est l'engagement étudiant. D'abord, l'idée est que l'université soit inclusive, qu'elle accueille tous les publics dans leur diversité et facilite cet accès à l'université. Le deuxième enjeu est de rendre possible l'engagement, de faciliter l'engagement. On y travaille déjà avec l'ensemble de la DEV et les associations et représentants étudiants.

Toujours dans l'engagement, il y a la question de la participation des étudiants, mais aussi de l'ensemble des communautés, à la vie de l'université. Là, je travaillerai sans doute avec l'assesseure de la CFVU, Emilie Frenkiel, sur les dispositifs participatifs.

On a évoqué tout à l'heure le parlement étudiant. Il y a aussi un projet de média étudiant. Tout cela est encore à l'état de projet. Il y a aussi – ce n'est pas un projet, c'est déjà réalisé – la convention citoyenne étudiante. L'idée est que l'on pourrait l'étendre aux différentes communautés, pas seulement étudiantes, et sur différents sujets. Tout cela est en réflexion.

Voilà en quelques mots mon parcours et les enjeux que je vois à cette nouvelle délégation.

M. le Président.– Merci, Anne. Les questions sont ouvertes. Oui, Lucas.

M. LEVREL.– Merci pour votre présentation. Vous avez évoqué la vie de campus sur tous les sites et aussi l'accès au CROUS partout. Est-ce que vous aviez en tête les sites de l'INSPE ? Certains sites n'ont aucun accès au CROUS, et le CROUS a même abandonné le site de Torcy. Actuellement, à Torcy, la seule restauration proposée aux étudiants est, par exemple, un plat de pâtes à 8 euros. Un étudiant boursier est très loin d'avoir un repas complet à 1 euro dans cette situation.

Et il y a deux autres sites de l'INSPE qui, pour des raisons historiques, ont leur propre cuisine, puisqu'à l'époque, il y a très longtemps, c'était des sites de l'Ecole Normale, de l'IUFM, etc. Ils avaient leur propre restauration.

Et des difficultés en termes de postes se sont fait jour. Il y a donc un certain nombre de tensions actuellement au sein de l'INSPE concernant les sites de Bonneuil et de Livry-Gargan pour savoir quel devenir il y aura pour une restauration saine, qui permettrait des conditions d'études dignes aux étudiants, des choses en accord avec

les enjeux d'environnement et de développement durable actuels et de l'éducation à la santé. Je rappelle que l'INSPE est un institut de formation des professeurs.

C'est une question très importante et je voulais savoir si vous en aviez déjà connaissance. Si c'est le cas, qu'avez-vous prévu de faire ?

M. le Président.– Je laisserai Anne compléter. Le CROUS, comme vous le savez, n'est pas l'université. La politique du CROUS n'est donc pas notre politique, même si nous sommes évidemment en éveil.

La question va se poser sur plusieurs sites. Il y a quelques réponses, notamment sur Fontainebleau où il y aura un plateau-repas à 1 euro. Le CROUS aussi s'investit. Cela se fait avec d'autres éléments aussi, avec le lycée François 1^{er}.

Sur Bonneuil, tout un travail est en train d'être finalisé. Il y aura un site CROUS avec des logements, bien entendu, mais également de l'accueil. Dans le cadre des cuisiniers, il pourrait aussi y avoir quelque chose de *mano à mano* pour faire des propositions intéressantes dans le sens notamment de repas à 1 euro. Ce sont des choses en discussion.

Pour Torcy, cela reste un sujet un peu compliqué parce qu'il y a des éléments dans le modèle économique du CROUS, et l'on a poussé à chaque fois le CROUS à aller plus loin. On va y revenir.

Sur Livry-Gargan et Saint-Denis, vous savez qu'il y a un projet du CROUS. Il y aura des rencontres avec la maire d'Aubervilliers bientôt sur des sites différents qui pourront avoir une approche CROUS que je dirais un petit peu plus moderne. Aujourd'hui, ce que peut proposer le CROUS n'a rien à voir avec...

Oui, on est parfaitement conscient de tout cela. Oui, on est en discussion avec le CROUS. Moi-même, je vois régulièrement le directeur du CROUS. Je vais laisser Anne répondre. Je pense qu'elle aura également cette discussion avec Olivier Scassola, qui est plutôt favorable à faire beaucoup de choses avec nous. Et le nouveau directeur de cabinet que vous connaissez, Julien Giral, est très en éveil et très proche des étudiants, notamment sur l'approche CROUS. Anne, je te laisse compléter.

Mme DE RUGY.– Merci. Il n'y a pas grand-chose à compléter. Je pense qu'à l'IEP de Fontainebleau, c'est assez lent et compliqué d'installer un accès CROUS et des facilités pour les étudiants. J'entends bien. Je connais aussi la question de Bonneuil puisque je siège au conseil de gestion de l'INSPE.

Oui, l'objectif est de continuer à travailler avec le CROUS, à la fois sur l'accès et le fait que tous les campus aient un accès au CROUS et aux repas à 1 euro, une solution. L'autre élément est de travailler aussi avec le CROUS, qui le fait déjà de son côté – et cela a été déjà évoqué dans le cadre de la convention citoyenne – sur le type d'aliments, les déchets, etc. Il y a toute une problématique sur l'alimentation. C'est au programme.

M. le Président.– Merci. Monsieur Darribère.

M. DARRIBERE.– Votre mission est essentielle. Elle est même parmi les plus grandes priorités de cette mission parce que la jeunesse est dans une situation très précaire. Je m'exprime très librement, à la fois comme dirigeant d'entreprise et aussi comme délégué général de la fondation Septodont.

La DREES nous dit que 56 % des étudiants ne mangent pas à leur faim. Et la dernière enquête de l'institut Montaigne montre que 40 % des étudiants sont en situation de mal-être et de difficultés dans leurs études. Il y a véritablement une mission prioritaire dans ce cadre.

Ma question est la suivante. Est-ce que vous avez ou est-ce qu'il y a eu dans le passé, et si cela n'a pas été le cas, est-ce que vous envisagez une manière de disposer de l'information avec une granularité fine sur les priorités essentielles des étudiants ?

On le sait, dans le discours officiel, il y a la restauration, et l'on se demande pourquoi on est toujours à discuter sur 1 euro. Et il y a le logement. Sur le logement, je rappelle juste que sur le mandat précédent, l'objectif était de 60 000 logements étudiants et que 10 000 ont été réalisés.

Est-ce que vous envisagez ou est-ce qu'il y a eu une approche granulométriquement très fine pour pouvoir identifier des priorités clefs ? Dans ce cadre, la fondation que je représente est tout à fait prête à accompagner et soutenir des projets. Une fois encore, c'est une véritable situation de crise dans notre pays que la précarité de la jeunesse.

Mme DE RUGY.– Je répondrai deux choses. D'abord, il y a un enjeu de connaissance et d'enquête. Il y a l'enquête de l'observatoire de la vie étudiante, mais on a effectivement l'idée de faire une enquête un peu plus fine sur l'UPEC. Ce ne sera pas en même temps, car ce n'est pas évident. Les étudiants sont soumis à beaucoup d'enquêtes en ce moment. Il y en a trois qui sont parties.

Oui, il y a un enjeu de connaissance fine des besoins étudiants tels que les étudiants et les étudiantes les identifient sur un ensemble, parce que tout est lié, les conditions de vie et la réussite. On a cela en tête.

Ensuite, il y a les réponses qui sont apportées. La réponse pour le logement, ce n'est pas l'université qui a la main dessus, mais elle travaille évidemment avec le CROUS.

Nous, on essaie d'avoir une réponse logement d'urgence, c'est-à-dire que l'université puisse répondre à des situations d'urgence. Cela a été mis en place pendant la crise sanitaire, d'où cette commission sociale qui siège en début d'année, toutes les semaines, pour apporter des aides d'urgence essentiellement sur les besoins fondamentaux que sont le logement, le loyer, l'aide alimentaire et les transports.

M. ALIX.– Merci beaucoup pour cette présentation. Il y a une piste s'agissant du logement étudiant. Lors d'une réunion avec le rectorat, un certain nombre de personnes de l'Education nationale ont fait mention du fait que les internats d'un certain nombre de lycées seraient vides. Ce serait à vérifier. Mais si jamais il y avait des chambres disponibles, peut-être que cela pourrait être une piste à envisager en fonction des places disponibles pour les étudiants qui seraient en situation de grande précarité. Le fait de trouver un partenariat de ce point de vue permettrait de soulager un certain nombre d'étudiants. C'est juste une remarque. Merci beaucoup.

M. le Président.– Merci. Y a-t-il d'autres questions à Anne ? Oui.

M. H'LIMI.– Vous avez évoqué une université plus inclusive et des besoins fondamentaux à l'université. Je trouve qu'il manque sur votre feuille de route, dans la présentation, un point sur les discriminations et les violences sexistes et sexuelles qui doivent être aussi une priorité actuellement.

Je sais que l'on a une référente de lutte contre les discriminations, notamment avec une cellule d'écoute qui est armée. Est-ce que des choses sont prévues sur ce point ? Peut-être un numéro de téléphone. Habituellement, les témoignages sont assez faibles et je pense qu'il doit y avoir pas mal de situations de violences et de discriminations qui sont parfois tuées et dont l'université n'est pas informée.

Pour revenir sur les CROUS, qu'est-il prévu sur le CROUS de Pyramide ? La situation est un peu alarmante sur ce CROUS. Sur les conditions d'études, je pense que c'est aussi important au niveau de la vie étudiante, notamment sur ce campus.

Mme DE RUGY.– La lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, je l'intégrais dans l'inclusion. Je n'ai pas donné tous les éléments. Oui, on

va regarder pour la cellule si... Au niveau téléphonique, c'est un peu plus lourd à organiser, mais on va voir ce qu'il en est. C'est aussi quelque chose qui est largement saisi par les associations étudiantes. A travers la FSIE, une forme d'initiative étudiante, on voit apparaître des projets de lutte, d'information aussi dans l'espace public de l'université. Merci pour cette remarque, on va regarder cela.

Pour le CROUS Pyramide, je suppose que vous faites allusion à la question des dysfonctionnements, du fait qu'il n'y a pas de lieu de repas à Pyramide. Il n'y a pas de réponse immédiate, mais il y a quand même un CROUS pas très loin, on va dire. La deuxième chose, c'est l'installation d'une salle... C'est à cela que vous faites référence ?

M. le Président.– Elle est déjà présente.

Mme DE RUGY.– Oui, elle est déjà là, mais c'est la vérification des distributeurs alimentaires. C'est cela ?

M. H'LIMI.– On voudrait avoir une solution de repas sur le campus. On a montré des photos. On a même fait une *blacklist* pour montrer des plats avariés et parfois difficiles à manger, qui n'étaient pas comestibles. Quelle est la solution ? Je sais que l'on a aussi un vice-président Recherche et Campus, c'est peut-être plus cette compétence.

M. le Président.– Je pense qu'il ne faut pas tout demander à la vice-présidence étudiante, surtout sur le CROUS, surtout que le CROUS Pyramide est un sujet à part entière. C'est un large sujet. Je rappelle que depuis mon premier mandat, je suis sur Pyramide avec l'Etat, justement pour sortir de Pyramide.

C'est un point sur lequel les choses avancent aussi, et l'idée d'un campus plus global est envisagée. Tant mieux, cela a avancé. On a vu récemment Monsieur le Maire et les choses avancent.

Après, oui, des salles ont été installées. Je pense que l'on reverra cela tranquillement avec les associations étudiantes et également le personnel sur Pyramide. Anne aura l'occasion d'en discuter avec Julien Giral, notamment, et les étudiants pour que cela se fasse.

D'autres questions ? Sinon, je vous propose de passer à la partie partenariale. Amilcar, si tu veux venir à mes côtés. Je remercie Amilcar d'avoir été à mes côtés et de rester à mes côtés pour poursuivre l'aventure sur les partenariats. C'est un gros morceau

qu'il connaît bien et sur lequel je suis également très en appui pour différentes raisons, socio-économiques, mais également territoriales.

M. BERNARDINO.– Je vais faire une présentation très courte. Je crois que tout le monde me connaît. Je ne vais peut-être pas me présenter. Je suis toujours enseignant à l'IUT de Sénart-Fontainebleau.

Anne a évoqué le changement de périmètre et donc celui d'Arnaud Thauvron, qui va basculer sur un poste de vice-président de la CFVU, si la CFVU le veut bien. Par conséquent, le partenariat était disponible. Je remercie le président de m'avoir proposé de basculer sur ce partenariat, ce qui correspond bien, aujourd'hui, à ce que j'aime faire dans cette université.

On a pas mal de choses à faire. On est en train d'élargir le partenariat avec Erasme, en particulier l'implication sur les territoires et les collectivités. On travaille au niveau des communes sur lesquelles on est implantés, le comité d'agglomération, maintenant, et le département. Il s'agit de remettre cela avec les partenaires socio-économiques.

Je connais très bien Arnaud, on va essayer de se partager les missions. En effet, il s'agit pour nous – et je suis très attaché à cela – de faire en sorte que les partenaires, qui ont l'habitude de travailler avec des gens, ne changent pas systématiquement d'interlocuteur parce que cela ne crée pas des partenariats sur du long terme. On va donc travailler à se répartir les tâches de manière intelligente. L'objectif est bien d'être dans le projet Erasme avec une implication sur un peu plus de présence de l'UPEC auprès des territoires et de développement sur les territoires sur lesquels nous sommes implantés.

M. le Président.– Merci. Peut-être y a-t-il des questions à poser à Amilcar. Le temps passe, tu commences à être connu. Simon, on rappelle la méthode.

M. DEMERET.– On va commencer. Monsieur le président nous propose la candidature d'Anne De Rugy à la vice-présidence de la Vie étudiante et Engagement. Je vous propose de rallumer vos boîtiers, toujours en appuyant sur la touche « *Enter* » au centre. J'attends que tout le monde soit prêt et je vais ouvrir le vote. C'est bon pour tout le monde ? Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Je vais vous donner le résultat. Madame De Rugy est élue vice-présidente Vie étudiante et Engagement avec 27 voix pour et 4 votes blancs. Bravo !

Applaudissements.

Le conseil d'administration approuve à la majorité la nomination de Madame Anne De Rugy à la vice-présidence Vie étudiante et Engagement, avec 27 voix pour et 4 votes blancs.

M. DEMERET.– On ne respecte pas l'ordre de présentation, je suis désolé, parce que l'on avait organisé les *slides* dans un ordre différent.

Monsieur le Président de l'université vous propose à présent la candidature de Monsieur Amilcar Bernardino à la vice-présidence Partenariats. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Je vous remercie. On va le publier tout de suite. Monsieur Bernardino est élu à la vice-présidence Partenariats avec 17 voix favorables.

Applaudissements.

Le conseil d'administration approuve à la majorité la nomination de Monsieur Amilcar Bernardino à la vice-présidence Partenariats, avec 17 voix pour.

M. DEMERET.– A présent, Monsieur le Président de l'université vous propose la candidature de Madame Emmanuelle Dubocage à la vice-présidence Affaires financières. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

(Enregistrement 7)

M. DEMERET.– Je vous remercie. On va publier tout de suite. Madame Dubocage est élue à la vice-présidence Affaires financières avec 25 voix pour.

Applaudissements.

Le conseil d'administration approuve à la majorité la nomination de Madame Emmanuelle Dubocage à la vice-présidence Affaires financières, avec 25 voix pour.

M. le Président.– Merci. Je vais ensuite passer la parole à Simon Gilbert. Emmanuelle Dubocage présidera la commission des Moyens. Nous vous donnerons une réponse puisque, maintenant, Simon Gilbert n'est plus le président de la commission des Statuts. Nous sommes sur un candidat et nous aurons le plaisir de vous présenter sa nomination dans les prochaines semaines ou prochains jours. Simon, je te passe la parole.

1.3 Approbation des statuts de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau UPEC

M. GILBERT.– Chères et chers collègues, nous abordons maintenant les points 1.3 et 1.4 de la rubrique 1, Vie institutionnelle. Il s'agit de soumettre à votre vote, après discussion préalable si vous le souhaitez, l'approbation des statuts de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau, et ensuite l'approbation des statuts de l'Institut d'administration des entreprises Paris-Est.

Nous avons ici deux dispositifs, qui ont suivi leur chemin et ont fait l'objet de discussions en interne des composantes. Ayant donné lieu à des débats et à un soutien unanime au sein des composantes, ces dispositions ont ensuite été discutées au sein de la commission des Statuts, avec la présence des deux administrateurs provisoires qui nous ont fait part des éléments de préparation des textes. Les dispositifs ont été jugés conformes au sein de la commission des Statuts, avec l'appui de la direction des Affaires juridiques que je remercie. Et ils ont donné lieu à un vote unanime.

Pour les soutenir, j'ai convenu, avec chacun des deux administrateurs provisoires, qu'ils puissent intervenir successivement pour vous présenter les projets de statuts puisqu'ils restent des projets tant qu'ils ne sont pas votés par le conseil d'administration.

Je propose à Yves Palau de me rejoindre pour prendre la parole quelques minutes et présenter les documents. Cher Yves, c'est à toi.

M. PALAU.– Merci, Monsieur le Vice-président. Bonjour à toutes et à tous. J'ai l'honneur de vous présenter le projet de statuts de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau UPEC.

Je vais vous donner rapidement quelques éléments de contexte. Premièrement, comme vous le savez, le 1^{er} août 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par un arrêté, a créé l'Institut d'études politiques de l'université

Paris–Est Créteil. Il convenait, à la suite de cette création, que des statuts soient proposés à nos instances.

Ce projet a été validé en interne, au sein de l'IEP. Nous avons travaillé avec l'ensemble des parties prenantes. Je ne vais pas passer en revue l'ensemble de ces statuts, mais donner quelques petits coups de projecteur sur quelques aspects qui me paraissent les plus importants.

Avant cela, juste un petit préambule. Vous avez remarqué que ce sont des statuts relativement brefs, puisqu'ils font 11 articles. On a souhaité être assez clair et succinct. Il y a cinq caractéristiques pour ces statuts.

Premièrement, vous l'avez constaté dès l'article 1^{er}, il est énoncé que l'IEP de l'université Paris–Est Créteil est un institut interne de l'université Paris–Est Créteil. C'est un peu redondant, mais c'est la formule juridique.

Que signifie institut interne ? En France, il y a 11 instituts d'études politiques et ils sont régis par trois statuts différents. Paris, bien sûr, est dans une situation exceptionnelle en tant que grand établissement public et a donc un statut dérogatoire.

Ensuite, d'autres instituts d'études politiques sont des établissements publics administratifs. Ils sont donc totalement autonomes, indépendants des universités, même si ces IEP ont des liens étroits avec l'université.

Enfin, trois IEP, ceux de Strasbourg, de Saint–Germain et ce que nous proposons pour celui de Fontainebleau, ont ce statut d'institut interne. C'est un choix, évidemment, à la fois de l'établissement et de l'IEP et qui ne doit rien au hasard. Vous l'avez remarqué peut-être en lisant les statuts, nous insistons beaucoup sur les relations étroites que nous devons avoir et que nous avons avec les autres composantes de l'UPEC.

Ce n'est pas principalement dans cette instance, mais en CFVU que nous avons présenté le diplôme d'IEP, qui a comme caractéristique d'être co–porté par la faculté des sciences et technologies. C'est un premier exemple de lien étroit. Deuxième exemple de lien étroit, plusieurs de nos masters sont co–portés, travaillés en tout cas avec des collègues de la faculté de santé et des collègues de l'IUT Sénart–Fontainebleau. Dernier exemple, mais il y en aurait d'autres, nous avons une double licence Histoire–Sciences politiques, donc avec la faculté des lettres et sciences humaines.

Je veux dire que ce n'est pas un discours général ni une pétition de principe. Nous travaillons beaucoup avec les composantes et nous souhaitons développer encore ce travail. Donc, le statut d'institut interne nous paraissait le plus adapté.

Deuxième élément, c'est l'appellation « Institut d'études politiques de Fontainebleau UPEC ». Tous les instituts d'études politiques prennent le nom de la ville dans laquelle ils sont installés, sauf Paris qui reste Paris, même s'il est à Menton, Reims, etc. Mais je l'ai déjà dit, Paris, c'est Paris. Pour tous les autres, il est fait référence à la ville dans laquelle ils sont. Nous sommes à Fontainebleau et il était donc légitime qu'il y ait le nom de Fontainebleau. Et UPEC, c'est pour réaffirmer ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire le fait que nous sommes un institut interne de l'université Paris-Est Créteil, et nous y tenons.

Troisième élément, vous l'avez vu aussi dans les articles, ce sont les coopérations scientifiques avec les composantes de l'UPEC. J'en ai parlé sur le volet Formation, mais évidemment la formation est toujours en lien étroit avec la recherche. Nous sommes donc aussi amenés à travailler avec des laboratoires ou des composantes de recherche de l'université. Et cela aussi, nous tenions à ce que ce soit présent dans nos statuts.

Le quatrième point est bien connu pour les composantes qui sont déjà sous un statut d'école ou d'institut interne, mais qui se distinguent des UFR de droit commun. Nous faisons une distinction entre la présidence du conseil de l'institut et la direction. Dans les UFR, ces deux fonctions sont mêlées. Dans les IUT et tout ce qui relève des instituts ou des écoles internes, il y a une distinction dans la gouvernance entre ces deux fonctions.

Dernier point, c'est un conseil de 32 membres. Nous avons l'obligation de ne pas dépasser 40, nous sommes largement en dessous. 32, cela nous paraît être un bon chiffre pour avoir toutes les chances que les membres soient effectivement présents et pour donner une dynamique collective, avec une subdivision de 14 enseignants-chercheurs répartis entre les collèges A et B, 6 représentants des usagers, 2 représentants des personnels administratifs et techniques et 10 personnalités extérieures, ce qui nous met dans la fourchette des 30 % minimum de personnalités extérieures au sein de l'IEP.

Vous avez peut-être vu dans l'article qui est consacré à l'IEP, que parmi ces personnalités extérieures, il y a beaucoup de représentants de collectivités territoriales qui nous ont beaucoup aidés et qui nous aident toujours pour le développement de l'IEP, ainsi que des personnalités extérieures que nous choisirons.

Ce ne sera pas des représentants des collectivités, mais elles seront élues par le conseil et nous allons les choisir parmi des personnalités qui incarnent le lien entre sciences exactes et expérimentales et sciences humaines et sociales, ce qui est la caractéristique de l'IEP de Fontainebleau UPEC et qui le distingue des autres IEP en France, pour l'instant.

M. GILBERT.– Merci beaucoup, cher Yves. Y a-t-il des questions que vous voulez soulever, poser ? Vérène.

Mme CHEVALIER.– J'ai une question sur les différences de durée de mandat entre les élus dans les conseils, le directeur et le président du conseil.

Une intervenante. – C'est 5, 4 et 3.

M. PALAU.– Oui. Je suis bien d'accord. J'en suis désolé. C'est le Code de l'éducation. C'est déjà le cas dans les UFR avec directeur et conseil. Et là, histoire de simplifier encore les choses, on a une durée de mandat différente pour le président du conseil.

M. GILBERT.– Y a-t-il d'autres questions ou interrogations ? Ce n'est pas le cas. Je sou mets ces statuts au vote. Avons-nous des procurations, Fadoua ?

Mme HMAMOU.– Oui, nous avons des procurations.

- Madame Berges a donné procuration à Monsieur Gilbert.
- Madame Langlois a donné procuration à Monsieur Thauvron.
- Monsieur Mohammed a donné procuration à Monsieur Gilbert.
- Madame Beaulnes-Sereni a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé.
- Monsieur Rosenbaum a donné procuration à Monsieur Andujar.
- Enfin, Madame Mattei a donné procuration à Madame Nguyen.

M. GILBERT.– Très bien. Qui s'oppose à la proposition de statuts ? Qui s'oppose par procuration ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient par procuration ? Les statuts ne sont plus des projets de statuts, ce sont des statuts. Félicitations !

M. PALAU.– Un grand merci pour votre confiance.

Le conseil d'administration approuve les statuts de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau UPEC.

1.4 Approbation des statuts de l'Institut d'administration des entreprises Paris–Est

M. GILBERT.– J'appelle maintenant Christophe Torset, administrateur provisoire de l'IAE Paris–Est, pour le même exercice tout à fait agréable et utile, qui consiste à rappeler le parcours de ce texte.

M. TORSET.– Merci, Simon. Bonjour à tous. Je vais vous redonner quelques éléments de contexte.

L'IAE Paris–Est était auparavant un département au sein de la faculté de sciences économiques et de gestion. Par arrêté ministériel du 21 février 2022, il a été créé l'institut en tant que composante de l'université sous le régime de l'article L.713–9 du Code de l'éducation. C'est le même dispositif institutionnel que celui qui vient d'être présenté par Yves pour l'IEP, et qui nous donne beaucoup d'indications sur l'organisation des statuts.

Ce projet de statuts a été discuté collectivement au sein de l'IAE très longtemps, depuis la promulgation de l'arrêté ministériel, soit depuis un peu plus d'une année maintenant, notamment sur la composition du conseil, la place des personnalités extérieures. En effet, de la même manière que pour l'IEP, l'article L.713–9 indique qu'il faut avoir au moins 30 % de personnalités extérieures dans le conseil. Nous avons également la même particularité concernant le président du conseil, qui est déconnecté de la direction de l'institut interne.

Les statuts sont organisés en quatre parties principales. La première rappelle la mission de l'IAE Paris–Est. Dans cette partie, nous nous sommes attachés à rappeler notre mission, dans l'environnement un peu particulier des formations de l'enseignement supérieur, un environnement en partie concurrentiel et marchand. Il était très important pour nous de rappeler notre mission universitaire, notre mission de service public pour affirmer notre spécificité de ce point de vue par rapport à d'autres établissements. Cette partie précise aussi l'organisation de l'IAE.

Le chapitre suivant est dédié à la présentation des structures de gouvernance.

La deuxième partie est dédiée aux rôles et aux missions de la direction de l'institut.

Voilà les principaux éléments que je peux mettre en avant.

En terme de composition, le conseil comprend 26 personnes, soit 12 représentants des enseignants et enseignants–chercheurs, 3 représentants des personnels

administratifs, 3 représentants des usagers, donc des étudiants, et 8 personnalités extérieures. 3 d'entre elles sont nommées par les collectivités locales, c'est-à-dire la région Ile-de-France, le conseil départemental du Val-de-Marne et la mairie de Créteil. Et 5 d'entre elles sont élues sur la base de leur implication et de leur qualité relative aux besoins de l'IAE.

Comme nous étions sous un régime de dispositions transitoires, le conseil s'est déjà tenu – c'est un conseil qui n'est pas définitif – jusqu'à la formation de ces statuts, aujourd'hui. Les personnalités extérieures ont déjà été, pour l'essentiel, nommées ou élues.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. GILBERT.– Merci beaucoup, cher Christophe. Je propose le même exercice. Les questions sont peut-être différentes. On a un modèle fondamentalement comparable. Avez-vous des questions?

Mme CHEVALIER.– Oui, j'ai juste une question. Pourquoi y a-t-il si peu d'étudiants, proportionnellement ?

M. TORSET.– D'abord, on s'est fondé sur un modèle de statuts qui existe déjà au sein du réseau, mais avec des représentations étudiantes qui varient selon les IAE, qui peuvent être très différentes. Par exemple, ils sont très nombreux à Lyon, que je connais bien pour y avoir été en poste, et moins nombreux ailleurs.

Il y a plusieurs éléments ici, qui nous ont amenés à ce choix. Cette analyse comparative, rapportée à la taille de l'établissement et au nombre d'étudiants, nous a amenés à avoir un nombre de représentants étudiants qui serait limité par rapport à un établissement comme Lyon, de 17 000 étudiants.

Par ailleurs, on a des étudiants qui, pour plus de la moitié, et plus de 70 % en master, sont en alternance et donc moins disponibles et moins impliqués dans la vie de l'IAE. Ce n'est pas le cas en licence, où les étudiants sont en formation initiale, mais c'est quand même un peu le cas.

L'idée est aussi de respecter l'équilibre global des différents corps, entre guillemets, qui composent le conseil. Et compte tenu des dispositions du Code de l'éducation de ce point de vue, notamment sur la part que doivent avoir les enseignants et enseignants-chercheurs, on ne pouvait pas augmenter significativement le nombre d'étudiants sans augmenter significativement le nombre de membres enseignants et chercheurs. Et sur le collège A, on aurait été un peu juste en termes de ratio entre le

nombre de membres du conseil et le nombre total de personnes en exercice sur les collèges.

Et l'on a les mêmes problématiques de durée de mandat qui ont été soulevées tout à l'heure et que j'ai moi-même découvertes.

M. GILBERT.– Benoît.

M. VALLEE.– J'ai une petite remarque. Avant, c'était l'IAE Gustave Eiffel. Maintenant, vous avez changé de marque pour que ce soit plus lisible. Là, cela s'appelle IAE Paris–Est. Paris–Est, c'est plus vendeur que Paris–Est Créteil, par exemple ?

C'est juste pour faire le parallèle avec la présentation précédente où l'on insistait sur le fait que pour l'IEP il fallait mettre Fontainebleau, mais qu'il y avait l'UPEC, l'université Paris–Est Créteil. Là, visiblement, on s'affranchit de toute identité territoriale. C'est juste comme cela, en termes de com.

M. TORSET.– Il y a plusieurs éléments. D'abord, on est sur le site de Créteil et sur le site de Sénart pour les formations dispensées par l'IAE. Par ailleurs, l'IAE Paris–Est délivre des formations qui seront dispensées par l'Institut Gustave–Eiffel, sous cette même identité commune Paris–Est. On pouvait donc difficilement l'intituler IAE Paris–Est Créteil Sénart Marne. C'était un peu long et l'on a raccourci l'intitulé en IAE Paris–Est. Cela nous a paru plus légitime.

M. GILBERT.– Disons que l'appellation précédente était exagérément injuste envers nous. Et si l'on avait fait symétriquement le choix de l'appeler IAE Paris–Est Créteil, on aurait fait à l'UGE ce que l'on trouvait regrettable pour nous. Paris–Est, c'est un choix raisonnable et qui reflète bien l'équilibre entre les deux territoires. D'ailleurs, sur le territoire du site, on parle de Paris–Est Sud. Donc, Paris–Est, c'est bien, c'est raisonnable.

M. VALLEE.– Vous penserez à mettre à jour aussi l'Internet de l'université parce que c'est toujours *iae-eiffel.fr*. Si l'on veut être cohérent, il faut faire un peu de ménage pour que cela renvoie sur votre site, à moins que vous soyez hébergés là-bas.

M. TORSET.– Le changement de nom est déjà actif depuis le 1^{er} décembre. Et l'on a une nouvelle URL *iae-paris-est.fr*.

M. VALLEE.– Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que sur le site Internet de l'UPEC...

M. TORSET.– Oui, j'ai compris. Je fais encore la chasse à ces anciennes adresses.

M. GILBERT.– Il faut qu'on le signale à la communication.

Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions. Je vais soumettre les statuts au vote. Qui s'oppose aux statuts de l'IAE Paris-Est ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Les statuts sont adoptés. Félicitations à l'IAE.

M. TORSET.– Merci.

Le conseil d'administration approuve les statuts de l'Institut d'administration des entreprises Paris-Est.

2. VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Approbation des procès-verbaux en date de la séance du 27 janvier 2023, du 10 mars 2023 et du 4 avril 2023

M. GILBERT.– Je vous propose de passer au point suivant. C'est le point 2, Vie de l'établissement, approbation des procès-verbaux en date de janvier, mars et avril 2023.

J'ai hésité à maintenir ce point à l'ordre du jour. En effet, après relecture des documents, il y a des opérations un peu magiques dans la transcription, notamment autour du magicien d'Oz. Il y a des lettres, parfois, qui ne sont pas les bonnes. Il y a une expression « *Je m'occupe* » avec des chiffres entre des lettres. J'ai fait le recensement de toutes les scories qui restaient et j'en ai noté une quinzaine.

J'ai hésité entre deux scénarios, soit accepter qu'on le vote parce que nous sommes aussi tenus à soumettre au conseil d'administration le vote des procès-verbaux dans un délai raisonnable. Or, là, on est à janvier et mars, cela commence à dater. Soit reporter au 2 juillet avec des documents propres.

Je vous propose, pour trouver un équilibre entre les deux solutions, de voter aujourd'hui. En revanche, on nettoie les documents et ils vous seront communiqués. Il n'y aura aucun changement sur le fond. Les petites fautes, qui sont des fautes matérielles, des fautes d'accent ou de lettres qui ne sont pas les bonnes, seront expurgées. Il n'y aura pas un seul mot de changé ni le sens du texte.

Est-ce que cela vous convient que l'on fasse cela ? Le souci est d'avoir des archives propres. C'est quelque chose d'important. En même temps, il y a aussi l'exigence d'un délai raisonnable pour faire voter les procès-verbaux.

Sur le principe, préférez-vous que l'on reporte à juillet ou acceptez-vous qu'on les soumette aujourd'hui au vote ? Y a-t-il des observations à ce sujet ? Les deux scénarios me conviennent. J'observe juste qu'il y a deux impératifs et chacun justifie soit que l'on vote aujourd'hui, soit que l'on vote en juillet. Le scénario intermédiaire que je vous propose ne concerne que la correction de fautes de frappe. Vérène.

Mme CHEVALIER.– On a renvoyé les trois procès-verbaux surlignés avec le magicien d'Oz, entre autres. On a fait déjà nos observations. Si d'autres erreurs restent à corriger, il y avait encore pas mal de trucs à la fin, encore.

M. GILBERT.– J'ai listé cela avant d'avoir connaissance de vos documents. Je n'ai pas encore lu ce que vous avez relevé. Par contre, j'ai absolument tout relu et tout noté, et j'ai au moins une vingtaine de choses qui ne vont pas.

Mme CHEVALIER.– C'est à peu près ce que l'on a fait. Cela va coïncider.

M. GILBERT.– Je n'ai pas vu de passages où il y avait un problème de compréhension du sens. En revanche, les textes globalement méritent d'être expurgés des scories qui restent.

Mme CHEVALIER.– Oui, il y a deux ou trois passages inaudibles.

M. GILBERT.– Il reste la question des passages inaudibles.

Mme CHEVALIER.– On en a corrigé quelques-uns sur le procès-verbal du 14 avril, au moins, mais aussi sur celui de mars.

Une intervenante.– Il y avait des problèmes de syntaxe, il manque une préposition, mais ce ne sont pas que des fautes de frappe.

M. GILBERT.– Qu'est-ce que vous souhaitez ? Est-ce que vous acceptez qu'on les vote aujourd'hui tout en les expurgeant, sachant que vous aurez un contrôle après, ou est-ce que vous préférez que l'on attende juillet ?

Mme CHEVALIER.– On est bien d'accord que ce ne sont que des questions de forme ?

M. GILBERT.– Oui, c'est évident.

Mme CHEVALIER.– C'est un peu bizarre de voter un truc et de changer après.

M. GILBERT.– Sinon, ce serait illégal. Il n'y a pas d'oppositions à ce qu'on les vote aujourd'hui ? Je sou mets au vote les trois procès-verbaux. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Les procès-verbaux sont acceptés. Evidemment, ils seront en ligne corrigés.

Le conseil d'administration approuve les procès-verbaux des réunions des 27 janvier, 10 mars et 4 avril 2023, sous réserve de la correction des coquilles de pure forme.

3. PATRIMOINE

3.1 Point d'étape : projets immobiliers en cours

M. GILBERT.– Nous passons au point 3, qui s'intitule Patrimoine. Nous avons un point d'étape sur les projets immobiliers en cours. J'invite le vice-président Julien Aldhuy à nous rejoindre pour une présentation.

Mme FLEURY.– S'il vous plaît, j'ai une petite question avant de passer au point sur le patrimoine. Vous avez parlé de l'approbation des procès-verbaux. Concernant la mise en ligne, j'ai noté que le compte rendu du conseil d'administration du 3 juin 2022 n'était toujours pas en ligne.

Mme. HMAMOU.– Normalement, il est en ligne.

Mme FLEURY.– Non. Celui du 3 juin 2022.

M. GILBERT.– Je l'ignore, on va vérifier avec les services. Vous vérifierez, Simon ? Très bien.

M. ALDHUY.– Merci, Simon. Bonjour à tous. Julien Aldhuy, je suis chargé du patrimoine, des campus et du développement durable. Le président a souhaité que l'on fasse un point d'information sur les projets immobiliers de l'UPEC, aujourd'hui, puisque l'UPEC est dans une phase où nous avons beaucoup de gros projets immobiliers qui sont très structurants pour l'université et qui sont les supports du développement de l'université pour les années à venir. Il nous a semblé pertinent de pouvoir faire un point auprès des administrateurs et administratrices de l'université.

Avant de venir sur ces projets, un rappel. De quoi parlons-nous quand nous parlons du patrimoine de l'UPEC ? L'université a 215 000 mètres carrés à sa disposition pour l'ensemble de ses activités, dont 60 % sont à Créteil. Dit comme cela, on peut avoir le sentiment que 215 000 mètres carrés, c'est beaucoup, mais quand on compare à des

universités de taille comparable, on se rend compte que les universités ont en moyenne plutôt 400 000 mètres carrés. En fait, avec 215 000 mètres carrés, nous sommes une université qui, certes, a beaucoup de surface, mais qui est extrêmement contrainte dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions, et ce, en particulier, dans les campus cristoliens, Mail des Mèches, CMC, Boule, et même la faculté de santé.

Tout cela se déploie sur 56 bâtiments et sur une dizaine de campus. Vous le savez, nous allons à Saint-Denis à Fontainebleau, avec 100 kilomètres entre les deux, et de Vitry à Torcy, soit 20 kilomètres entre les deux. L'axe est-ouest est plus favorable que l'axe nord-sud du point de vue de la ventilation de nos activités dans nos lieux.

On a 56 bâtiments qui sont dans des états très hétérogènes. On a des constructions des années 70 jusqu'à des bâtiments très récents et très modernes, avec un parc immobilier qui est globalement vieillissant. Comme tout parc immobilier globalement vieillissant, il demande toujours plus d'efforts, principalement financiers, mais pas seulement, pour le maintenir à niveau.

C'est d'autant plus sous tension, que nous avons reçu – et cela a été dit par le président en début de réunion – l'équivalent d'une université moyenne française depuis 8 ans, avec finalement peu de mètres carrés en plus. On a toujours plus d'étudiants, toujours plus d'activités, toujours plus de choses à développer, avec un nombre de mètres carrés relativement stable dans le temps.

Nous allons mettre à jour notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière, qui est un grand document stratégique de ce point de vue pour l'université, de manière à intégrer, déjà, les résultats du contrat de projet Etat région, qui a été validé et qui est le principal outil de financement de l'université pour ces projets.

Pour essayer de développer notre immobilier, nos campus et nos implantations pour en faire des enjeux d'attractivité et faire en sorte qu'ils contribuent à l'attraction de notre université, aussi bien pour nos étudiants et nos futurs étudiants que pour les personnels administratifs et enseignants-chercheurs, on va mener, en collaboration en particulier avec des composantes, une réflexion profonde sur l'optimisation de l'occupation des locaux.

(Enregistrement 8)

Quand on est coincé dans 215 000 mètres carrés, soit on arrive à faire 110 mètres carrés de plus, mais on n'y arrivera pas, soit on optimise ce que l'on a. Il y a un enjeu

d'arriver à optimiser et optimiser encore plus. Toutes les composantes font des efforts, mais il va falloir aller chercher à nouveau, de manière de plus en plus marginale, en tout cas chercher les marges de manœuvre que l'on va avoir de ce point de vue.

Un des objectifs de cette mandature et de la mandature précédente, qui a été réaffirmé dans ma lettre de mission, est de développer nos campus dans le respect de l'environnement, de la santé en intégrant les conditions de travail et le cadre de vie, à la fois des étudiants et des personnels, tout cela dans un régime de contrainte qui est fort, puisqu'il est soumis à des contraintes fortes sur les financements publics et également sur quelque chose qui nous impacte en 2021, 2022, et encore plus en 2023-2024, c'est-à-dire l'augmentation du coût des fluides. En effet, on va avoir un triplement du coût des fluides entre 2021 et 2024, et les 9 millions sur 2023-2024, c'est un scénario moyen. Si cela se passe bien, on est à 9 millions, mais il y a un scénario qui est quasiment à deux fois plus.

C'est pour vous donner un tableau général de ce dont nous parlons, quand nous parlons du patrimoine de l'UPEC.

Les grands projets en cours, je les ai déclinés avec le directeur du patrimoine en fonction des financements et de leur avancement. C'est un peu la clef de lecture de la présentation. Ces grands projets en cours sont inscrits au contrat de projet Etat région 2015-2020 et ce sont des projets que nous mettons en œuvre actuellement. Ils sont financés dans le cadre précédent et mis en œuvre actuellement.

Nous avons aujourd'hui un chantier qui intéresse tout le monde. Cela fera un point d'information pour ceux qui se poseraient des questions. Il s'agit de la restructuration et la végétalisation de la dalle du campus Centre de Créteil, la dalle sur laquelle nous sommes. C'est un exemple mondialement connu d'urbanisme sur dalle. Nous avons le projet de refaire la structuration de la dalle, refaire ses aménagements de surface et en particulier la végétaliser. C'est un projet signé en 1975 et financé par le contrat de projet Etat région, donc par l'Etat et la région. Un peu plus de 6 millions sont financés par l'UPEC.

Aujourd'hui, ce projet, qui est extrêmement visible et très structurant pour les campus, en particulier pour le campus Centre et le campus cristolien, est aujourd'hui à l'arrêt puisque nous sommes rentrés dans une phase de précontentieux entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise chargée de faire la restructuration.

Nous avons une médiation en cours, de manière à voir comment nous pouvons accompagner la reprise de la collaboration, dans des conditions acceptables pour tout le monde, entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise chargée du principal du chantier. Nous en sommes là.

Nous avons un point la semaine prochaine avec le médiateur pour savoir où nous en sommes exactement avec les différentes parties prenantes et jusqu'où nous pourrions rabibocher, pour le dire comme cela, ces différentes parties prenantes, ou si nous serons obligés de faire un nouvel appel d'offres marchés publics de manière à pouvoir finaliser ce projet.

M. VALLEE.– Quelle est l'origine du problème ? C'est la question. C'est un problème de structure, de relationnel ? Il y a une origine.

M. ALDHUY.– Quelle est l'origine du problème ? Nous avons une maîtrise d'œuvre qui est EGIS, un bureau d'études techniques qui a pignon sur rue et un des principaux bureaux d'études techniques en France. C'est la maîtrise d'œuvre de ce projet, qui a été choisie par l'UPEC. Ce bureau technique, cette maîtrise d'œuvre, dans le cadre de l'appel d'offres qui a été mis en place a donc choisi – avec l'accord de l'université, mais c'est eux qui ont fait l'expertise – une entreprise pour réaliser les travaux. Au début du chantier, assez rapidement a émergé un désaccord extrêmement technique entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise choisie.

Grosso modo, l'ingénierie interne d'EGIS reproche – je fais attention à mes mots – à l'entreprise qui a été choisie de ne pas donner tous les gages de sa capacité en termes d'ingénierie et de capacité technique à faire ce qu'ils ont dit qu'ils étaient capables de faire, d'une part.

D'autre part, on a demandé un avis de tiers, à un moment donné. Le bureau d'ingénierie interne et externe de l'entreprise qui a été choisie dit : « *Si, on vous donne tous les gages techniques et en termes d'ingénierie pour pouvoir faire ce que vous nous avez demandé. Par ailleurs, notre ingénierie interne démontre que dans ce qui a été décidé dans le cahier des charges par EGIS, il y a des erreurs. Entre autres, ce sont des erreurs de calcul de pentes.* » Je vous passe le truc, les calculs de profils de pentes sont extrêmement techniques.

En fait, *grosso modo*, on a des ingénieurs qui disent que les autres ne sont pas capables de faire, et l'on a d'autres ingénieurs qui disent que les autres se sont trompés, avec une expertise tierce qui dit *grosso modo* qu'un peu tout le monde a tort ou partiellement raison, selon la manière dont on le prend.

L'expertise juridique que l'on a demandée, pour aller jusqu'au bout, dit une chose plutôt rassurante, c'est-à-dire qu'entre la maîtrise d'ouvrage UPEC, la maîtrise d'œuvre EGIS et l'entreprise qui a été choisie, les seuls qui ont fait le boulot qu'il fallait, c'est la maîtrise d'ouvrage, donc l'UPEC. On n'a pas fait d'erreurs, on a fait ce qu'il fallait.

On en est là. On est sur quelque chose qui est extrêmement technique. Sur du très technique – comme votre question est précise, je vais aller jusqu'au bout de la réponse –, se sont ajoutés des problèmes de relations interpersonnelles très « ambiance chantier », pour le dire comme cela. Un certain nombre de réunions ont fini par des insultes, des menaces, enfin, une ambiance extrêmement – je ne sais pas comment dire – très « chantier », très virile. Tous les chantiers ne sont pas comme cela, je suis d'accord. Voilà où l'on en est aujourd'hui, concrètement, sur ce projet.

M. VALLEE.– Concrètement, on a à voir EGIS, c'est cela ?

M. ALDHUY.– Oui.

M. VALLEE.– Son sous-traitant, c'est un autre problème, on va dire.

M. ALDHUY.– C'est plus compliqué.

M. VALLEE.– C'est nous et EGIS. S'il a un problème avec son sous-traitant, ce n'est pas notre problème.

M. ALDHUY.– Si, parce que c'est nous qui donnons l'agrément au fait que c'est bien ce sous-traitant qui fait la sous-traitance dans le cadre du projet dont nous sommes la maîtrise d'ouvrage.

M. VALLEE.– Vous parlez juste du contentieux. Peut-on avoir une projection sur un délai ? Il sera non raisonnable, visiblement. Cela fait déjà un an d'arrêt.

M. ALDHUY.– Tout à fait. On est en train d'arriver à un an d'arrêt.

M. VALLEE.– La ministre est venue, elle a peut-être pu apprécier l'environnement minéral de l'UPEC. Je ne sais pas si elle est arrivée côté cour ou côté jardin.

Une intervenante.– Non, par la MSE.

M. VALLEE.– J'imagine que le chemin a été tracé de manière... voilà. Même en mettant toute la mauvaise volonté ou la bonne volonté, cela va devenir casse-gueule. Ce n'est pas un problème de travaux de la dalle, cela va être un problème pour le personnel,

etc. Le petit pont, c'est bien gentil, il va faire beau. Mais les planches sont toutes pourries, des gens vont se casser la figure.

M. ALDHUY.– Cela a été changé.

M. VALLEE.– Cela a été changé, mais franchement, ce n'est pas une solution. Cela fait dégueulasse, on va dire les mots. Je ne vais même pas parler d'environnement de travail, je n'en suis pas là.

M. ALDHUY.– L'analyse selon laquelle cela fait dégueulasse, je la partage totalement. Aujourd'hui, c'est l'entreprise qui a été choisie pour faire la restructuration de la dalle qui s'occupe des aménagements. Sachant que les aménagements que l'on voulait et qui étaient prévus initialement, ce ne sont pas ces aménagements, mais plutôt des caillebotis en bois un peu dense, un peu comme ceux que l'on trouve pour accéder aux plages, de manière à avoir quelque chose de pérenne dans le temps, qui ne demande pas à être changé toutes les trois secondes et qui ne pourrait pas. On est d'accord que les plaques d'aggloméré dehors, ce n'est pas fait pour. On est bien d'accord là-dessus.

Concrètement, on n'a pas réussi à obtenir cela de l'entreprise. Ce que l'on a réussi à obtenir de l'entreprise avec énormément de difficultés, c'est ce qui a été mis en place en fin d'année dernière et qui est totalement sous-optimal comme solution. C'est d'autant plus sous-optimal que, pour aller sur quelque chose que vous n'avez pas soulevé, certaines ont décollé à cause de coups de vent, l'année dernière, parce que le vent passait sous les plaques. Ils ont pu traverser de manière impromptue la dalle alors que des étudiants et des personnels étaient là. Cela a été refait de manière à ve que le vent ne puisse plus s'engouffrer dedans. On a au moins sécurisé cela. Aujourd'hui, en effet, on est sur une solution clairement sous-optimale. On en est là.

On essaie d'anticiper pour voir comment on pourrait améliorer la qualité de la solution qui est proposée sur les cheminements. De toute façon, ces cheminements – et je vais revenir sur la première partie de votre réponse –, on les aura encore pendant un certain temps.

Après, pour l'hiver qui arrive, en particulier, on fera comme l'année dernière. On essaiera d'évacuer l'eau quand il y en aura trop, et l'on essaiera de s'assurer, quand il y a des risques de gel, de sabler comme on l'a fait l'année dernière. Cela a été sablé un certain nombre de fois de manière à être sûr que les gens ne puissent pas glisser dessus, pour limiter les risques. On en est là, aujourd'hui.

M. le Président.– Vous êtes en train de dire que sur la dalle, la partie qui protégeait et qui a été relevée, il y a de l'eau qui s'accumule. On va attaquer la structure de la vraie dalle, pour l'appeler comme cela. En plus, on va lui mettre du sel, cela va être très bien.

M. ALDHUY.– Non, on met du sable.

M. le Président.– J'ai cru entendre « *se/* ».

Une intervenante.– Non, sable.

M. ALDHUY.– On met du sable. Tout à fait, en attendant, la dalle prend l'eau. Oui, indéniablement. Il n'y a pas d'autre réalité que celle-là. En attendant, elle prend l'eau.

Ce qui ne prend pas l'eau, parce que l'on a avancé sur la dalle, en tout cas sur sa périphérie, c'est qu'en accord avec la ville de Créteil – on remercie la ville de Créteil –, les services techniques de la ville de Créteil sont venus refaire l'intégralité de l'étanchéité de la passerelle. C'est pour cela que la passerelle a été fermée pendant trois semaines. L'intégralité de l'étanchéité de la passerelle a été refaite puisqu'il fallait s'assurer que l'étanchéité de la passerelle, du côté de la dalle, soit bien au niveau pour correspondre à ce que l'on va faire pour être sûr que cela ne coule pas. En tout cas, il y a au moins cela qui a avancé, à ce stade.

M. VALLEE.– Ce genre de dossier, un délai raisonnable avec les recours, le tribunal et tout le bazar, c'est quoi, 3, 5, 7 ans?

M. le Président.– Peut-être que Simon Demeret va nous le dire. Non, on est tout d'accord, la bagarre picrocholine entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise, c'est délirant. En plus, ils se sont choisis mutuellement. A un moment donné, cela devient du juridique.

M. ALDHUY.– C'est une entreprise qui s'appelle Coreal. C'est une grosse entreprise de BTP de l'Est francilien.

M. le Président.– En plus, ce ne sont pas des débutants. Simon ?

M. DEMERET.– En ce moment, il est difficile d'estimer un délai dans la mesure où l'on est dans une phase de médiation que l'on a privilégiée. C'est ce qui nous permettrait de reprendre plus vite qu'une phase juridictionnelle, car il y aurait une phase incompressible de procédure qui pourrait être plus longue. La médiation est en cours, elle aura lieu au mois de juin.

M. ALDHUY.– Cela veut quand même dire, de manière raisonnable, que si la médiation aboutit, cela recommencerait en début d'année prochaine, au premier semestre 2024. Si la médiation n'aboutit pas, il va falloir relancer un marché public, trouver une entreprise, avec toute une série de choses à régler, et l'on recommencera au deuxième semestre, et plutôt dans la deuxième partie du deuxième semestre 2024.

M. le Président.– On est d'accord, c'est une catastrophe.

M. ALDHUY.– Oui, c'est catastrophique. C'est clairement un chantier qui est une horreur. On est sur un problème massif, un accident industriel en termes de chantier. C'est vraiment une horreur.

M. VALLEE.– Faites une communication à toute la communauté. Cela permettrait peut-être...

M. le Président.– On attendait la réponse de la médiation.

M. ALDHUY.– On en a déjà discuté. On fera sûrement à la rentrée, en septembre, un point d'information dalle avec tous les usagers, viendra qui veut, pour que l'on explique la situation et les perspectives. Quelles que soient les perspectives, avec une médiation qui se finira bien ou qui se finira mal, on a perdu quasiment un an sur ce chantier. De toute façon, on est sur un gros décalage. En effet, on doit mettre en œuvre une information auprès de toutes les communautés et tous les usagers de la dalle. C'est bon pour vous ?

Heureusement, tous les chantiers ne se passent pas comme cela. Cela me permet d'enchaîner. Je reviendrai sur la restructuration de la faculté de santé après.

Nous avons comme deuxième gros chantier en cours, la construction du BRB, le bâtiment de recherche biomédicale. Les travaux sont en cours, avec une réception prévue en 2025. On a 16 millions de financement du contrat de projet Etat région, 3,5 millions de l'UPEC, et 1 million de l'INSERM.

On est dans un projet où les travaux sont en cours au niveau du campus Mondor. Les travaux sont en cours, il n'y a aucun problème, ils avancent comme prévu. C'est même en avance, je n'osais même pas le dire. Comme quoi c'est possible, on arrive à le faire. Là, il n'y a aucun problème et tout avance comme prévu.

M. le Président.– Touchons du bois, quand même.

M. ALDHUY.– Oui, touchons du bois. Il ne faut pas trop faire le malin avec cela, je suis d'accord. En tout cas, il n'y a aucun problème sur celui-là en l'état actuel des choses.

Il devrait être livré début 2025 avec une installation définitive de IMRB et du VRI, qui occuperont ce bâtiment, normalement au deuxième semestre 2025.

Entre la livraison et le moment où le bâtiment sera totalement opératoire, il y aura six mois, pour le dire comme cela, d'appropriation et de réglage parce que c'est un bâtiment très technologique. Ce bâtiment est lui-même un outil de recherche puisqu'il va accueillir à la fois des laboratoires dans un environnement contrôlé, du type L1, L2, L3, et des animaleries conventionnelles et des animaleries sous environnement contrôlé du type A2 et A3, ce qui correspond à un niveau de sécurisation assez élevé.

L'intérêt de ce bâtiment également, c'est que le troisième étage – il y aura trois étages, un rez-de-chaussée et un sous-sol –, pour l'instant, est prévu pour être livré non aménagé. Pourquoi est-ce qu'on le livre non aménagé ? Parce que l'on a l'opportunité de pouvoir utiliser ce lieu avec sa technicité pour accueillir potentiellement des tiers, des *start-up* ou différents types d'entreprises que cela intéresserait de faire de la R&D avec les laboratoires de recherche de la faculté de santé.

En tout cas, la destination de cet étage n'est aujourd'hui pas décidée. L'idée est de l'utiliser pour trouver une destination qui conviendra à la fois à l'UPEC et aux laboratoires de recherche biomédicale, et en collaboration avec les territoires puisque nous travaillons déjà avec la CCI et la GPSEA de manière à voir comment cette équipe pourrait s'insérer dans le développement et dans la structuration de la filière de recherche biomédicale de l'Est parisien.

On est donc sur un chantier qui ne pose pas de problèmes.

M. VALLEE.– J'avais cru comprendre aussi, dans le cadre des réaménagements, mais plutôt du côté de l'hôpital du bâtiment de recherche, qu'il y a une volonté que le bâtiment dit Recherche soit aussi bien pour l'UPEC, mais aussi pour accueillir d'autres équipes, des *start-up*, etc. J'entends la même chose pour le BRB. C'est la même histoire qui a évolué ?

M. ALDHUY.– De quel bâtiment parlez-vous ?

M. VALLEE.– Du bâtiment Recherche qui est parallèle à la grande tour de l'hôpital Mondor. C'est la même histoire qui a évolué ?

M. ALDHUY.– Non, c'est plutôt deux histoires différentes dans l'état actuel des choses et qui demandent à être coordonnées. Tout à fait, elles demandent à être coordonnées pour savoir quelles sont les équipes de recherche biomédicale qui vont bouger, celles

qui vont rester dans le bâtiment, ce qui correspond à la partie recherche de la faculté de santé, et celles qui vont aller dans le BRB, c'est-à-dire IMRB et VRI.

Après, il y aura une grosse recomposition des équipes de recherche dans le bâtiment aujourd'hui de la faculté de santé. En effet, il y a une volonté de développer de l'accueil d'entreprises dans le cadre de partenariats socio-économiques qui reste à préciser. On a déjà un accueil d'entreprises ou de *start-up* dans ce contexte à la faculté de santé, mais on a à développer cela et à professionnaliser la relation dans le cadre de ces partenariats socio-économiques.

Je vous ai mis une photo pour voir que le chantier avance. Ce chantier ne pose pas de problèmes.

Si l'on revient à cette diapo initiale, c'est également un grand projet pour nous, financé par la CPER, au niveau de la faculté de santé. Il s'agit de la restructuration complète de la faculté de santé qui va commencer au deuxième semestre, avec une réception en 2025.

Là, nous avons un financement de presque 22 millions d'euros au contrat de projet Etat région, 1,079 million au niveau de l'UPEC, avec une mobilisation du fonds CVEC, d'ailleurs, en 2024-2025, pour faire un espace cafétéria au niveau de l'entrée de la faculté de santé, qui va être totalement restructurée. Elle pourra accueillir les étudiants dans cette partie du bâtiment.

L'objectif est de pouvoir mettre la faculté de santé au niveau, en termes de qualité de lieu de travail, d'études, du début du XXI^{ème} siècle. Aujourd'hui, on est sur un bâtiment des années 60 avec des caractéristiques de ces années 60, et l'objectif est de mettre cela au niveau du début du XXI^{ème} siècle.

Nous avons également obtenu, dans le cadre du plan de relance, 9,5 millions d'euros pour de la rénovation énergétique. En effet, le plan de relance, dans ses différentes déclinaisons, prévoyait justement la remise au niveau énergétique de différents bâtiments publics. Dans ce cadre, nous avons obtenu de l'argent pour faire la rénovation énergétique complète de la bibliothèque universitaire du campus Centre. Aujourd'hui, les travaux ont déjà commencé.

C'est également pour faire la rénovation énergétique complète de la Maison des étudiants. Vous voyez comment est ce bâtiment, un peu tôle. Il pose pas mal de questions. Ce sont des choses que l'on faisait à l'époque, mais qui ont mal vieilli du

point de vue de la qualité énergétique et des consommations énergétiques. On a ce qu'il faut pour refaire l'intégralité de l'enveloppe de la Maison des étudiants.

On a également une enveloppe pour refaire intégralement la rénovation énergétique de quatre amphithéâtres ou de campus.

Certains de ces travaux ont déjà commencé, au niveau de la bibliothèque. D'autres seront faits cet été de manière à gêner le moins possible les activités pédagogiques et de recherche. Dans tous les cas, l'ensemble des travaux sera réceptionné d'ici la fin de l'année.

M. VALLEE.– Vous parlez de la rénovation énergétique et du bardage autour de la Maison des étudiants. Et, là, vous parlez du rez-de-chaussée de la Maison des étudiants.

M. ALDHUY.– C'est la Maison des étudiants, en fait. Cette enveloppe du plan de relance, c'est pour faire la rénovation énergétique de l'intégralité du bâtiment.

M. VALLEE.– Oui, c'est ce que j'ai compris. Mais il est marqué : « *rez-de-chaussée* ». On compte faire quoi de cette ancienne cafétéria – pour l'appeler comme cela – du CROUS, qui est inoccupée ou alors occupée par des palettes de papier hygiénique ou d'essuie-tout depuis un certain nombre d'années ? Vous voyez où je veux en venir.

M. le Président.– Je vais répondre parce que c'est un dossier qui a été plusieurs fois discuté.

M. VALLEE.– Il y a des projets de salle de gym que vous vouliez installer.

M. le Président.– Il y avait également un projet, à un moment donné, d'économie sociale et solidaire. Il y avait un élément technique pour faire monter les palettes, etc. Et il y avait le SSU qui prenait l'eau aussi.

Ce qui semble arrêté comme arbitrage, c'est que l'on va faire une Maison de santé de ce bâtiment, en intégrant un accueil spécifique étudiants un peu holistique, ce que l'on avait vu avec Donata Marra, à un moment donné. C'est un accueil où l'étudiant peut voir l'assistance sociale, mais cela peut être aussi des questions avec une présence étudiante, d'ailleurs, d'accompagnement.

Et la partie SSU, qui est aujourd'hui localisée à l'entrée de l'université, se prêterait très bien, pour les étudiants, d'abord, à notre espace, mais également à la possibilité d'y introduire, et l'on y est très favorable, une approche du type épicerie sociale et

solidaire dont les modalités sont discutées. Cela avance. C'est en discussion, on a pu rencontrer récemment les étudiants. Les choses sont discutées.

L'intérêt est aussi, avec Anne De Rugy, Julien, mais aussi Lolita qui est sur le domaine de la responsabilité sociale de l'université, de pouvoir travailler sur ce dossier. Il y aurait un espace un peu holistique d'accueil des étudiants, très santé. La santé de la femme, c'est un gros sujet. La santé dentaire, c'est un sujet également, on en a discuté avec Monsieur Darribère. Il y a aussi le fait que l'on y introduise les questions de précarité, tous ces éléments en liaison avec le CROUS.

Tout un dossier doit se mettre en place, en incluant les espaces du CROUS aussi, qui a déjà été abordé, et sur lequel les choses vont se mettre en place. On aurait aimé que la dalle soit au même niveau d'accompagnement, mais il faut tout faire avancer.

M. BARBOT.– S'il y a des travaux dans les amphithéâtres, on doit s'attendre à la rentrée 2023–2024 à avoir quatre amphithéâtres en moins sur le campus Centre ?

M. ALDHUY.– Non, ce sera fait cet été. Ce sera à la rentrée, à moins d'un aléa majeur sur le chantier. Mais si tout se passe comme prévu, on atteindra également les marges de manœuvre que l'on a anticipées. Non, à la rentrée, tout sera fini.

M. VALLEE.– Ils sont en train de faire de l'enduit sur le polystyrène. On le voit d'ici. Ce sera fini cet été.

M. ALDHUY.– Oui, tout sera fini cet été. Une bonne partie est déjà finie. On a de nouveaux enduits. Ce matin, ils étaient en train de passer les enduits.

Sur le plan de relance, nous avons fini aussi, et cela a été livré au mois de janvier, la réhabilitation de deux bâtiments de la caserne Damesme, à Fontainebleau, pour accueillir l'IEP. L'IEP est maintenant installé dans les locaux Damesme. Je vous rappelle que ces locaux de la caserne Damesme correspondent à une friche au centre de la ville de Fontainebleau, sur laquelle la ville de Fontainebleau, l'UPEC et le CROUS projettent le développement d'un campus européen.

Une première phase est financée par le plan de relance à hauteur de 3,5 millions, avec 1 million du département et 800 000 euros de l'UPEC. La première phase est une réhabilitation de deux bâtiments existants, qui aujourd'hui accueillent l'IEP. Je pense que l'IEP est très satisfait de cette situation. Nous sommes en train de développer également, dans ces bâtiments, un centre de documentation – le bâtiment que vous voyez à gauche – pour les étudiants de l'IEP.

Et nous sommes en train de négocier avec l'Etat la cession d'un autre bâtiment que l'on ne voit pas là. C'est une espèce de corps de garde, tel que l'on en trouve habituellement dans les casernes du XIX^{ème} siècle, pour ceux qui ont une image des casernes de cette époque, qui permettra de développer, financé par la CVEC – plutôt en 2024 pour sa finalisation –, un lieu de vie étudiante, de manière à ce que les étudiants de l'IEP aient un centre de documentation, quelques lieux de vie qui existent aujourd'hui, mais qui sont insuffisants, et ce lieu de vie en plus.

Toujours dans le cadre du plan de relance, nous avons également obtenu des financements à hauteur de presque 2 millions d'euros pour refaire ce que l'on appelle le Pavillon au clocher. C'est le bâtiment que vous avez en photo, ici. Il va être réceptionné en juin, les travaux sont finis.

Au niveau du campus Chérioux, à Vitry, nous sommes en train de revoir les affectations des locaux, en discussion pour l'instant avec l'IUT Créteil-Vitry et l'EPISEN. Et nous sommes en train de monter le comité de pilotage qui va bientôt se mettre en place, rassemblant l'EPISEN, l'IUT Créteil-Vitry, le CMQ Santé, l'Institut Bien vieillir et les ergothérapeutes, de manière à voir comment nous pouvons installer l'UPEC dans ces locaux. On est déjà installé dans les locaux qui sont juste à côté, au niveau de l'IUT, entre autres. On va voir comment on pourrait installer les formations, pour développer les formations UPEC à Vitry-sur-Seine, dans le campus Chérioux.

Dans les projets futurs du CPER 2021-2027, qui a été signé à l'été, nous avons plusieurs projets en cours sur lesquels nous sommes en train de travailler avec la direction du Patrimoine, les différentes parties prenantes et le président.

Nous avons la construction de la phase 2 de la caserne Damesme à Fontainebleau. La phase 1, c'était la réhabilitation des deux bâtiments que je vous ai montrés tout à l'heure. La phase 2 va consister à obtenir de l'Etat – c'est un travail technique, mais qui ne pose pas de problèmes – la rétrocession d'un vieux bâtiment en béton assez moche, que nous allons être amenés à détruire pour reconstruire un bâtiment neuf qui permettra de développer les activités de l'IEP, d'accueillir une école de formation de soins infirmiers, et de construire et développer pour l'ensemble du campus un centre de documentation, qui prendra la forme d'un *learning center* et qui permettra à terme de prendre la place du centre de documentation que l'on est en train de développer aujourd'hui dans un des deux bâtiments que l'on a réhabilités. Et l'espace qui sera libéré dans les bâtiments que je vous ai montrés tout à l'heure pourra à nouveau servir d'espace d'accueil pour le cadre de vie des étudiants.

Ici, nous sommes sur des financements de 4 millions de la part du CPER, de l'Etat, 2 millions du département et 8,5 millions de la part de la région. On est sur 13,6 millions d'euros de financement avec un projet qui est en cours de validation, en particulier par les différents services de l'Etat. Les discussions sont a priori abouties avec la mairie, l'Etat et le CROUS qui, lui-même, à l'autre bout de la caserne, va développer un centre CROUS avec des logements et une offre de restauration.

Au niveau du campus de Vitry, je vous ai indiqué que nous allions réceptionner, au mois de juin, le Pavillon au clocher. Et il était prévu dans le développement de l'université que nous continuerions notre implantation au niveau du campus Chérioux, à Vitry-sur-Seine, par un achat et des travaux assez importants à réaliser au niveau de ce que l'on appelle Le Trapèze, un autre bâtiment. Quand on continue, il y a l'IUT, le Pavillon au clocher et un autre bâtiment à côté en forme de trapèze, que l'on appelle donc le Trapèze.

Nous avons signé une promesse d'achat avec la Sadev, l'aménageur du terrain. Il y avait une clause de revoyure liée au fait que nous obtenions ou non l'intégralité du budget au CPER. Il s'avère que nous n'avons pas obtenu l'intégralité de ce que nous avons annoncé au CPER. Nous demandions presque 14 millions et nous n'avons obtenu que 11,6 millions. Donc, cette clause de revoyure nous permet aujourd'hui de rediscuter avec la Sadev du coût et du prix – on va en rediscuter à la baisse, vous l'avez bien compris – qu'ils nous demandent pour acheter ce bâtiment.

Ce bâtiment va permettre de développer l'implantation de l'UPEC au niveau du campus Chérioux. Sur les différents acteurs que j'ai déjà identifiés tout à l'heure – IUT, EPISEN, CMQ Santé, Institut Bien vieillir et les ergothérapeutes –, nous sommes aujourd'hui en train de régler les problèmes techniques liés à la mise en œuvre de ce projet.

(Enregistrement 10)

Dernier élément du CPER 2021-2027, nous avons obtenu 10,5 millions de financement de l'Etat, des départements et de Grand Paris Sud pour construire un nouveau bâtiment au niveau du campus Sénart, qui a vocation à accueillir des formations de l'IUT, le CERTES – un laboratoire de recherche pas uniquement lié à l'IUT, mais très lié à l'IUT – et le LEESU, laboratoire Eau, Environnement, Systèmes Urbains, qui doit développer ses activités de recherche grâce aux locaux auxquels ils vont pouvoir accéder au niveau du campus Sénart.

Nous sommes en train de revoir l'expression des besoins. En effet, nous avons moins de financement que ce qui était demandé dans le cadre du CPER. Donc, on est en train de revoir comment on pourrait actualiser les besoins des uns et des autres.

Un gros morceau est la question de la construction sur l'îlot Jacquart, à Créteil, qui est liée à ce que l'on appelle le projet « Arbre de vie », même si nous ne sommes pas dans l'Arbre de vie. Je vous ai mis un plan-masse pour avoir une idée de là où nous sommes. L'avenue à gauche, c'est l'avenue du général de Gaulle. En face de ce qui est au milieu de la photo, c'est le campus Boule avec la faculté de droit. Plus haut, où nous allons nous installer, au milieu de la photo, sur la partie sud de la partie en rouge, c'est là que seront les locaux de l'UPEC. Et la partie grisée correspond aux locaux du projet Arbre de vie, mais nous ne serons plus physiquement dans le projet initial d'Arbre de vie, comme cela avait été évoqué à une époque.

Ce projet correspond à une ancienne volonté, à la fois de développer une Maison des sciences de l'homme, et également de pouvoir accueillir le département SESS, qui est aujourd'hui accueilli dans le bâtiment Pyramide. Il y a plein de problèmes d'accueil et de continuité de service public dans ce bâtiment à cause de problèmes de chaleur et de fraîcheur. Il y fait trop froid en hiver et trop chaud en été.

Il est prévu que nous quittions ce bâtiment en 2027-2028. Et le projet de construction sur l'îlot Jacquart doit répondre à cet objectif. Je tiens à nouveau à remercier la ville de Créteil, car la ville de Créteil nous a cédé pour un euro symbolique le foncier sur lequel nous allons pouvoir nous installer. C'est la partie sud, ici, de la partie rouge. La partie sud correspond à l'endroit où il y aura l'UPEC et la partie nord correspond à un centre régional de danse, de chorégraphie.

Nous sommes en train de travailler avec la ville de Créteil pour obtenir le foncier. Nous avons obtenu de l'Etat 7 millions d'euros de financement à l'issue du CPER. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui est assez connu, nous sommes en train de préparer, de travailler les conditions qui vont nous permettre, puisque nous avons exceptionnellement obtenu cette possibilité, de faire un emprunt à hauteur de 20 millions d'euros. C'est ce qui est visé. C'est un emprunt pour financer ce projet à hauteur de 27 millions d'euros.

L'emprunt a été obtenu de manière dérogatoire. Normalement, les universités n'ont pas réellement le droit de faire des emprunts pour financer leurs projets. On a obtenu le droit de le faire. Aujourd'hui, il faut que nous travaillions les conditions de cet emprunt, de manière à pouvoir travailler avec la Banque des territoires, puisque nous

pourrons faire des emprunts qu'auprès d'un établissement public. Ce sera donc la Banque des territoires à hauteur de ce financement, qui nous permettra de mettre en œuvre l'intégralité du projet de l'îlot Jacquart.

M. VALLEE.– J'ai une question. Ces 2 millions d'euros qui ont été généreusement donnés par le ministère pour payer Pyramide, ils sont perdus ou cela va servir à payer les 20 millions ?

M. le Président.– La négociation, c'est possiblement d'obtenir la subvention qui baisserait d'autant l'emprunt, et que l'on obtienne un biseau, avec ces 2 millions, pour nous permettre de lisser l'emprunt. C'est ce qui a été discuté avec Frédérique Vidal, et ce sera l'objet de discussions avec l'académie et la ministre.

M. ALDHUY.– En effet, pour nous, ce n'est pas la même chose. Si l'on peut mettre ce que l'Etat nous donne aujourd'hui pour assurer la location de Pyramide dans le remboursement de l'emprunt, ce n'est pas la même chose que si on ne l'a pas, forcément.

Une intervenante.– Le montant de l'emprunt n'est pas encore calé. Le principe, oui.

M. ALDHUY.– Le principe, oui. Le montant dépendra des conditions de l'emprunt.

M. le Président.– Et du montant de l'emprunt.

M. H'LIMI.– Le bâtiment sera prêt en 2028, si j'ai bien compris ?

M. ALDHUY.– En 2027.

M. H'LIMI.– Quelles seront les solutions pour Pyramide en attendant la livraison ?

M. ALDHUY.– La solution pour Pyramide, en attendant, un travail a été mis en place depuis cet hiver. Nous sommes rentrés en contentieux avec le propriétaire puisque nous sommes locataires. L'UPEC n'est pas propriétaire de ce bâtiment, mais locataire. Notre point de vue était de dire qu'une partie de ce qui incombait au propriétaire n'était pas faite en termes de maintenance du chauffage. On a eu des problèmes. On a fait relever par huissier les températures, cet hiver. A certains endroits, il faisait 8 ou 9 degrés en plein hiver à l'intérieur du bâtiment et dans certains bureaux, ce qui est un vrai problème.

Pour assurer la continuité, on a relocalisé l'activité des licences SESS, ce qui a demandé un énorme travail à la composante et aux services centraux pour localiser à proximité, c'est-à-dire à Boule, au Mail des Mèches et sur le campus Centre, de manière à ce

que les licences puissent continuer à avoir cours en présentiel. Hormis deux ou trois semaines où cela a été fait en distanciel, l'idée était de revenir en présentiel et d'y rester. On a relocalisé des activités de manière que cela puisse se faire.

On a obtenu, d'abord, un jugement du tribunal qui dit bien au propriétaire qu'il a des choses à faire qui correspondent à ce qui est attendu d'un propriétaire, à la fois en matière de chaud et de froid, dans ce bâtiment. C'est acté. Je n'en dirai pas plus, je te laisserai parler.

Et nous avons obtenu du propriétaire et des entreprises qui travaillent avec lui de faire en sorte que des travaux commencent pour régler le problème du chaud. Des travaux sont en cours dans le bâtiment Pyramide. Le propriétaire s'est engagé et nous avons un rétroplanning à ce stade, à faire en sorte qu'à la rentrée de septembre, le fonctionnement du système de chaud et de froid soit réglé.

Normalement, si le propriétaire tient ses engagements, mais cela n'engage que lui – on est bien obligé de faire avec lui –, on est censé avoir réglé le problème de chaud et de froid à la rentrée.

M. le Président.– Dans le même temps, on travaille aussi avec le rectorat et les tutelles pour avoir un lieu de placement, éventuellement, de nombreux étudiants. Aujourd'hui, il y a quelques pistes possibles. C'est piloté par le rectorat et cela permettrait de faire ce que j'appellerais des chaises musicales. C'est en discussion avec le rectorat qui est très en éveil là-dessus.

M. VALLEE.– On pourra avoir plus d'informations sur cette histoire consistant à déporter ou créer des antennes de laboratoires axés sur l'environnement, dont le siège est plutôt sur Créteil ? Quel est l'intérêt de les déporter en Seine-et-Marne ? Tout à l'heure, j'ai entendu qu'il y avait des mètres carrés. Si c'est à cause des mètres carrés, il y a des mètres carrés visiblement disponibles. Je ne comprends pas bien cette logique de réinstaller des laboratoires.

M. le Président.– Il ne s'agit pas de les installer, ce sont des laboratoires qui existent déjà.

M. VALLEE.– Oui.

M. ALDHUY.– Dans le cadre du CERTES, la logique est qu'une bonne partie des enseignants-chercheurs du CERTES est liée à l'IUT. Aujourd'hui, ils sont localisés à différents endroits, et en fonction des localisations, les organisations ne sont pas optimales, semble-t-il. Cela permettrait de mettre les collègues du CERTES au même

endroit et d'optimiser le fonctionnement des laboratoires, en tout cas la grosse partie des collègues qui sont à l'IUT.

Pour le LEESU, ce serait dans le cadre du développement des activités du LEESU. Ils ont eux-mêmes d'énormes besoins de place, comme beaucoup de laboratoires de l'UPEC, indéniablement. Ce sera une manière de continuer certains développements et certains gros projets de recherche du LEESU. Et en accord avec le LEESU, aujourd'hui, en tout cas avec une stratégie de développement du LEESU, il s'agit en effet de localiser l'activité là-bas.

M. VALLEE.– Je ne dis pas que personne n'a de besoins. Je ne sais pas quelle est la cohérence parce qu'après, les installations scientifiques, etc. sont lourdes. Que le même laboratoire ait deux antennes...

M. le Président.– Ce n'est pas du tout la même dimension que des plates-formes du type IMRB ou autre. On est plus sur la paillasse simple. Il y a aussi des équations possibles avec les entreprises du territoire.

M. ALDHUY.– Voilà la réponse que l'on peut vous donner sur ce qui est fait, aujourd'hui, sur le bâtiment Pyramide. Et vous avez remarqué que, dans le bâtiment Pyramide, la copropriété – puisqu'une partie est en copropriété entre notre propriétaire et le conseil départemental du Val-de-Marne –, c'est toute une série de travaux. Cela sort aussi d'une manière étonnante. Vous avez pu voir que tout le hall a été repeint et refait. L'arrière a été démonté, nettoyé et remonté.

Il semblerait qu'il y ait, aujourd'hui, une volonté de la copropriété et du propriétaire de développer les emplacements qui sont dans le hall pour accueillir différents types de services. C'est la copropriété qui met cela en œuvre et, là-dessus, nous sommes juste un locataire d'un des membres de cette copropriété. On fait remonter des besoins, mais nous ne sommes pas copropriétaires.

Dans les autres projets en cours, et je finirai là-dessus, il y a toute une série de petits projets dont je ne parlerai pas. Il y a un gros projet inscrit au CPER pour lequel nous n'avons pas obtenu de financement. C'est le projet, pour nos collègues de l'INSPE qui sont à Saint-Denis et ceux qui sont à Livry-Gargan, de relocaliser l'intégralité des activités de ces deux sites de l'INSPE au niveau du fort d'Aubervilliers où, aujourd'hui, toute une série de grands projets urbains sont mis en œuvre.

C'est quelque chose qui avait été déposé dans le cadre du CPER. Un financement avait été demandé, mais il a été considéré comme non prioritaire par la région et l'Etat. Nous n'avons donc eu aucun financement.

Aujourd'hui, nous essayons, avec un certain volontarisme de la part du directeur de l'INSPE, avec l'appui de la présidence, de sensibiliser et d'aller convaincre la commune d'Aubervilliers, l'intercommunalité, le département, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Education nationale de l'importance de ce projet. Il s'agit de montrer qu'au moment où l'on dit que la formation de nos enfants est une priorité pour la nation et que la formation des maîtres est une priorité de la nation, il faut saisir l'occasion pour mettre en place un lieu qui permettrait de montrer, avec un bâtiment moderne, au dernier niveau de ce qui se fait en termes de pédagogie, le fait que tout cela est vraiment prioritaire pour la nation et pour le ministère de l'Education nationale.

On est sur un travail de conviction auprès de nos tutelles et auprès des financeurs puisque c'est un projet pour lequel nous n'avons pas le premier euro, concrètement.

M. VALLEE.– En attendant, pour l'INSPE de Seine-Saint-Denis, on fait quoi ?

M. ALDHUY.– Pour l'INSPE de Seine-Saint-Denis, des travaux ont été demandés. Sur le plan technique, je ne maîtrise pas bien. Des travaux ont été demandés pour mettre à niveau les salles d'expérimentation en physique. C'est cela ? Voilà. Les travaux ont été accordés. Normalement, cela va être fait.

M. VALLEE.– En parlant de priorités, au niveau de l'électricité, c'est compliqué. Cela n'a pas pris feu, mais quasiment. Au niveau des latrines, pour les appeler comme cela, cela devient compliqué aussi. Les salles TP de physique, d'accord, mais aller aux toilettes dans le lycée parce que voilà... Vous voyez ce que je veux dire ? Pour les conditions de travail, je peux me contenter de très peu, mais il y a un minimum.

M. ALDHUY.– On est d'accord. Nous sommes dans une situation où nous ne sommes pas locataires parce que l'on ne paie pas, mais nous partageons des locaux qui appartiennent au conseil régional et qui sont dans le lycée dans des conditions extrêmement sous-optimales. Là-dessus, on est d'accord. Les locaux de Saint-Denis sont certainement les locaux les plus dégradés de tout le patrimoine de l'UPEC, aujourd'hui. D'où la priorité et l'enjeu pour nous d'arriver à sortir les collègues et les étudiants du site de Saint-Denis. On le sait bien.

Nous sommes donc en train de revoir la convention avec le conseil régional, qui est en cours de signature. Dans le cadre de la convention, nous disons à nouveau au conseil régional qu'en termes de mise en œuvre concrète du quotidien de notre occupation de ces locaux, tout cela pose problème et est absolument inadmissible, clairement. Mais on n'est pas chez nous. Je ne sais pas quoi dire d'autre que cela.

M. VALLEE.– Comme il n'y a pas de loyer, c'est difficile.

M. ALDHUY.– On peut quand même demander le minimum. Je suis d'accord avec vous, on est en deçà du minimum. On est d'accord.

M. VALLEE.– Je vais le dire simplement. Avez-vous une idée du coût des travaux que l'UPEC a payés à Pyramide ?

M. ALDHUY.– Le coût des travaux de l'UPEC à Pyramide ?

M. VALLEE.– Oui, des travaux ont été payés par l'UPEC. Avez-vous une idée du coût des travaux que l'UPEC a payés sur le bâtiment de l'hôpital, par exemple ? C'était 800 000 ou 1 million d'euros, à l'époque.

M. le Président.– Pour être très clair...

M. VALLEE.– Je ne dis pas qu'il ne fallait pas les dépenser.

M. le Président.– Il ne faut pas non plus tout mélanger.

M. VALLEE.– Je ne mélange pas.

M. le Président.– Saint-Denis est un bâtiment pourri. De toute façon, si l'on veut mettre 10 millions sur Saint-Denis, c'est un bâtiment qui est condamné. Le problème est de sortir tout le monde de Saint-Denis ou de rassembler l'ensemble de l'INSPE sur un autre site. Ce sont des questions qui peuvent se poser.

M. VALLEE.– Je n'ai jamais dit qu'il fallait jeter l'argent par les fenêtres, ce n'est pas mon propos, mais il va y avoir un minimum de travaux à faire avant de pouvoir partir.

M. le Président.– Mais beaucoup de travaux ont été faits sur Saint-Denis, des travaux de toiture, de chauffage, de machin, de truc. Mais cela reste très dégradé.

M. VALLEE.– Ce ne sont pas des propos que j'invente. On a parlé des problèmes du personnel, etc.

M. le Président.– D'abord, ce dossier, comme le dossier Pyramide, aurait dû être traité il y a plus de dix ans. Ce sont des sujets pourris, les deux, qui auraient dû être traités.

Que l'Etat paie 2 millions d'euros depuis 30 ou 40 ans, déjà, on aurait eu quasiment un bâtiment tour Eiffel à l'UPEC. Ce sont des dossiers qu'il faut aujourd'hui reprendre, ils ne sont plus du tout adaptés, plus personne ne veut y mettre un sou. Il faut sortir de ces bâtiments qui ne sont pas acceptables.

Le problème est que si l'on fait des travaux, c'est le tonneau des Danaïdes. On peut faire un certain nombre de choses parce qu'il faut replacer les collègues. Soit les collègues, on les remplace en leur disant : « *On a un autre lieu, on cherche un autre lieu à bâtir* » Je crois que c'est le projet. Après, c'est extrêmement difficile d'avoir un bâtiment pourri. C'est de l'argent foutu en l'air.

M. VALLEE.– Que fait-on ? Si vous avez une colonne d'eaux usées qui se déverse dans votre bureau, je pense que des travaux doivent être faits. Prenez conscience qu'il y a quand même des choses à faire en urgence, peut-être au moindre coût. C'est obligé.

M. le Président.– C'est le patrimoine. J'ai visité Saint-Denis plusieurs fois, je connais le problème de Saint-Denis. Je connais la position de la région sur Saint-Denis. Je connais la position du préfet sur Saint-Denis, la position du conseil départemental, sauf qu'à un moment donné, tous ces gens-là, une fois qu'ils ont versé des larmes de crocodile disent : « *On comprend bien, mais on n'a pas un centime à vous donner.* » C'est un sujet aussi. C'est quand même la responsabilité de l'Etat de prendre en charge les choses qui ne nous appartiennent pas, et au conseil régional.

M. LEVREL.– Pour parler très concrètement, à Saint-Denis, il ne s'agit pas de dépenser des millions d'euros. Mais il y a une canalisation fendue, cela fait six mois que la moitié des toilettes sont fermées. Les hommes vont chez les femmes, je vous laisse apprécier. Il y en a peut-être pour 50 000 euros, je ne sais pas. On n'est pas dans des millions, il y a une canalisation à changer. Chez moi, c'est comme cela.

M. le Président.– On va regarder.

M. LEVREL.– Le problème, c'est qu'à l'INSPE, il y a cinq sites, et que le budget total des travaux qui est octroyé à l'INSPE est inférieur, par exemple, au budget d'investissement pédagogique d'une composante. Evidemment, on ne peut pas entretenir cinq sites, dont certains très dégradés, avec quelques centaines de milliers d'euros à répartir au total en sachant que, parfois, il y a des travaux très urgents pour des besoins très élémentaires.

M. ALDHUY.– Je ne peux pas laisser penser que l'INSPE est traité différemment. Concrètement, cette année, dans le dialogue de gestion patrimoniale, on a fait le tour

de toutes les composantes. J'ai eu pour 3,5 millions de demandes – il faut être clair – qui sont remontées de toutes les composantes pour faire des travaux qui étaient tous très légitimes et très raisonnables, par ailleurs. Mais, concrètement, j'ai 1,5 million.

En effet, à l'INSPE, on a validé des choses qui étaient demandées depuis des années, de refaire les façades qui prenaient l'eau sur certains sites de l'INSPE. Cela a été validé et cela a été mis au BR et compagnie. Après, la réalité est que l'on ne peut pas donner un accord à toutes les demandes parce que l'on a toujours un problème de principe de réalité qui est le financement que l'on a. On est d'accord.

Par exemple, cette année, on a demandé à certaines composantes d'autofinancer intégralement tous leurs travaux parce qu'elles en avaient les moyens. Certaines composantes s'autofinancent. Pour d'autres, on intervient. Et l'INSPE, là-dessus, est regardé avec attention. Il n'y a aucune volonté ni aucune stratégie de traiter l'INSPE moins bien que seraient traitées d'autres composantes de l'université.

Je finis en une minute. On a deux projets qui nous animent aussi. On a le projet CRITISC, un projet de plate-forme financé à hauteur de 1 million par le conseil régional, qui sert pour l'observatoire des sciences de l'univers pour faire de la recherche de grande qualité, que nous sommes en train d'implanter dans le campus Centre. Ce sera fini d'ici la fin de l'année, les travaux sont commencés. C'est un projet phare de l'université également.

L'Etat a demandé aux universités de valoriser leur foncier pour développer le logement étudiant. L'UPEC s'est positionnée sur cette demande de l'Etat et nous avons décidé, en accord avec tout le monde, que sur le site de l'INSPE de Bonneuil, une partie de notre foncier allait servir à accueillir une résidence du CROUS avec 298 chambres, un équipement sportif auquel auront accès les étudiants de l'INSPE, et également la reconstruction de trois salles de cours que l'on avait à l'extérieur et qui seront intégrées dans ce bâtiment.

La nouveauté est que l'ensemble du projet va s'insérer, selon des conditions qui restent à discuter, avec un projet du maire de Bonneuil de créer un gigantesque parc urbain, au centre duquel serait notre implantation de l'INSPE et celle du CROUS.

Je vous remercie.

M. le Président.– Merci. Vous aurez les diapositives également. On aura l'occasion d'y revenir. Je pense que c'est un sujet important.

M. GILBERT.– Merci beaucoup, cher Julien.

Points non soumis à discussion

1. FORMATION ET RECHERCHE

1.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires (2^{ème} vague)

M. GILBERT.– Je vous propose maintenant de passer aux points non soumis à discussion. Nous avons, dans ce chapitre de l'ordre du jour, un premier point qui concerne l'approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires, 2^{ème} vague.

Je propose qu'Arnaud Thauvron dise un mot rapide sur l'objet – cher Arnaud, si tu es d'accord –, avec Anne, si elle est disponible. Il faut que l'on avance. D'autres réunions vont avoir lieu et il y a aussi un conseil d'administration restreint à venir.

M. THAUVRON.– Sur les DU, cela va être très rapide. La procédure est classique, il y a une commission DU qui examine tous les dossiers. En amont, il y a déjà eu des allers et retours avec les composantes et la DEV. Après, c'est passé en CFVU. Les aspects financiers sont vus en commission des Moyens. Il n'y a eu aucun souci sur les DU.

M. GILBERT.– Parfait. Vérène.

Mme CHEVALIER.– J'ai une question sur les tableaux que tu nous as soumis parce qu'il y a un statut différent, apparemment, entre les cinq premières lignes, qui font un énorme pavé, et puis la dernière ligne. Il y a : « *Proposition de renouvellement à l'identique* ». La plupart sont en renouvellement. Et puis, on ne sait pas pourquoi, cet énorme pavé ne donne pas les détails, au motif que c'est à l'identique. Je rappelle que c'est un nouveau conseil. Donc, l'identique que l'on ne connaît pas... voilà.

Je ne comprends pas pourquoi les cases ne sont pas renseignées. Je ne sais même pas de quoi il s'agit pour un certain nombre de DU ou de DIU : « *Gestion des infections et soins complémentaires en onco-hématologie* », etc. Je ne vais pas tous vous les lire. Pourquoi il y a un traitement différent de ces DU et certificats ?

Mme DE RUGY.– Je peux répondre. C'est parce que ces DU n'ont pas les trois ou les deux ans d'expérience. Du fait de la crise sanitaire, ils n'ont pas ouvert. On leur propose de continuer. Ensuite, on entrera dans la prolongation, l'étude du dossier, etc.

Mme CHEVALIER.– Cela n’empêche pas de mettre les informations. Je ne comprends pas pourquoi il n’y a pas les informations comme le tarif, le nombre d’étudiants, le nombre d’heures, ces choses-là.

Mme DE RUGY.– C’est parce que l’on n’a pas réexaminé ces dossiers, à la différence des autres, qui ont été réexaminés et qui sont en renouvellement. Ceux-là sont en prolongation à l’identique. Effectivement, on ne les a pas remis, ils n’ont pas été étudiés par la commission DU.

M. THAUVRON.– Il y a une prolongation à l’identique.

Mme CHEVALIER.– J’avais compris, mais identique à quoi ?

Mme DE RUGY.– A ce qui avait été voté.

Mme CHEVALIER.– Oui, mais on ne le sait pas. Cela ne change pas le problème, on ne sait pas.

M. le Président.– Il faut retourner au truc, on peut remettre les choses. Comme ils n’ont pas été examinés, cela n’a pas été touché. Sur tout ce qui avait été déposé, il n’y a pas eu de réévaluation. On est resté à l’identique par rapport à ce qui avait été voté. On peut remettre ce qui avait été voté, mais ce n’est pas un renouvellement. Il suffit de retourner à la CFVU d’origine, on peut les remettre.

M. GILBERT.– On communiquera aux administrateurs un lien vers les éléments qui n’ont pas fait l’objet de changement, pour que le mot « identique » puisse être mis en rapport avec le document d’origine.

Point suivant. Il s’agit du point Contrats et conventions. Il avait été demandé, lors d’un précédent conseil d’administration, qu’un document puisse...

Pardon, on va revenir au point précédent parce que je ne l’ai pas soumis au vote. S’agissant du point 1.1, qui s’oppose ? Qui s’oppose par procuration ? Qui s’abstient ? 4 abstentions. Qui s’abstient par procuration ? Le point est adopté, sous réserve que l’on communique bien le lien, comme je m’y suis engagé.

Le conseil d’administration approuve à la majorité la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires (2ème vague), avec 4 abstentions.

2. CONTRATS ET CONVENTIONS

2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université

M. GILBERT.– Point suivant, Contrat et conventions. Lors d'un précédent conseil d'administration, il avait été demandé qu'une information soit donnée aux administrateurs relativement aux contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université. Un tableau vous a donc été communiqué, établi par la DAJG, me semble-t-il, qui recense les éléments demandés.

C'est un tableau épais, dans lequel sont mentionnés un grand nombre de contrats et de conventions avec les objets, la structure porteuse, la référence aux partenariats, la date, le coût, la mention des recettes, la date de présentation en conseil d'administration, le début et la fin du contrat, ainsi que le type de durée et de reconduction de la convention.

Avez-vous des observations particulières sur ce document ?

Mme CHEVALIER.– J'ai une question. On avait parlé des marchés, des contrats et des conventions. Là, sauf erreur de ma part, on n'a pas les cabinets de conseil. Or cela faisait partie des questions.

M. DEMERET.– C'est le tableau habituel. Les conventions qui sont signées sont portées à votre connaissance pour information. Pour ce qui concerne les marchés, on a travaillé avec le service Marchés. Tous les marchés de l'université, aujourd'hui, sont ouverts sur l'intranet. Vous pouvez consulter tous les marchés en cours. Vous avez accès à la liste, aux montants, aux partenaires, etc. C'est ouvert à l'intégralité des membres.

Ce n'était pas mis à jour jusqu'à maintenant, mais depuis votre demande, il a été mis à jour et vous y aurez accès. Si vous voulez et si vous avez cinq minutes après le conseil, je vous montrerai. C'est très facile d'y accéder.

Mme CHEVALIER.– Oui, je regarderai, mais ce n'est pas que pour moi. C'est pour que l'ensemble des administrateurs puisse regarder. Il faudrait mettre un lien ou un mode d'emploi.

M. le Président.– On mettra le lien.

M. DEMERET.– On vous enverra le lien.

M. le Président.– Après, c’est aux administrateurs d’aller voir. C’est tous les marchés.

M. LEVREL.– Sur le contenu du tableau, il y a une ligne « *Mise à disposition de locaux, occupation temporaire d’un logement* » qui coûte 250 000 euros à l’UPEC. Je ne sais pas si c’est le coût total sur 8 ans, ce qui fait 30 000 euros par an. On voudrait savoir ce que c’est. C’est la ligne 23 du tableur : « *cocontracté avec le HP Henri Mondor* ».

M. GILBERT.– Oui. Une réponse. Vu le nombre de conventions, il était délicat d’avoir des éléments de réponse prévus pour chacune. En revanche, on apportera une réponse sur cette demande précise au prochain conseil d’administration du 7 juillet.

M. le Président.– Je crois, accessoirement, que c’est un truc payé par la faculté de santé, d’ailleurs.

M. GILBERT.– C’est sur la page 1, c’est cela ?

(Enregistrement 11)

M. le Président.– C’est un remboursement, je crois, à l’hôpital par la faculté de santé. On vous donnera la précision.

M. GILBERT.– C’est la ligne 23 ?

M. LEVREL.– C’est la ligne 23 Excel. C’est 2023-0013.

M. le Président.– C’est une régularisation, je crois. Je crois que c’était pour Victor du Patrimoine, dans mon souvenir. On vous le précisera.

M. GILBERT.– Je l’ai noté, on en reparlera au prochain conseil d’administration.

3. VIE INSTITUTIONNELLE

3.1 Autorisation de la vente de l’immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris

6^{ème}, au profit de la Foncière de Transformation Immobilière, pour un prix total de dix millions d’euros hors taxes, hors droits

M. GILBERT.– En complément de l’ordre du jour, il y a un point, toujours non soumis à discussion, qui concerne la vie institutionnelle, et plus précisément l’autorisation de la vente de l’immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème}, au profit de la Foncière de Transformation Immobilière, pour un prix total de 10 millions d’euros.

Vous l’avez compris à la lecture du document, il s’agit d’un immeuble qui était en partage de propriété, d’une part avec la chancellerie qui avait un élément de propriété,

et d'autre part Sorbonne université qui avait en propre une partie également de la propriété. L'ensemble a été vendu. La partie qui revient à Sorbonne revient à Sorbonne au niveau du prix. Et l'autre partie qui était en indivision d'universités faisant partie de la chancellerie, revient à la chancellerie. Autrement dit, c'est un dispositif des plus classiques. Simon, vous avez quelque chose à ajouter ?

M. VALLEE.– Autant sur l'immeuble qui a été vendu dans la ville de Richelieu pour 250 000 euros, ou la ruine de je ne sais plus quel poète, on ne va pas se poser de questions, mais là, on est sur 10 millions. Sorbonne va en récupérer 5, la chancellerie en récupère 5. La question est de savoir ce que fait l'indivision de cet argent. Cela paie les frais de bouche de la chancellerie ? Je n'en sais rien. Quel est leur budget ?

M. GILBERT.– Pour la part qui revient à Sorbonne, on n'est pas concerné puisque c'est Sorbonne. Pour la part qui revient à la chancellerie, nous n'avons pas une information précise de la part du rectorat sur ce que va devenir cette somme. Elle revient à la chancellerie. Nous-mêmes, entre guillemets, ne sommes qu'un élément de la chancellerie de Paris, mais nous n'avons pas plus d'informations.

M. le Président.– On pourrait en avoir plus.

M. GILBERT.– Cela ne marche pas comme cela. Comme c'est une indivision, l'UPEC n'a rien en propre.

M. VALLEE.– J'entends bien, mais on est actionnaire minoritaire de ce truc. Ou alors l'Etat récupère tout et, pour la énième fois, que l'on ne nous demande pas notre avis sur cela ! Voir passer des trucs comme cela, si c'est pour que cela aille dans leur budget, que ce soit perdu et que cela tombe dans le fonds de roulement, qu'on nous le dise clairement. C'est tout. Ou alors, cela paie les frais de fonctionnement de la chancellerie et là, franchement, c'est dégueulasse. Voilà.

M. le Président.– On posera la question sur la traçabilité de tout cela. Oui.

M. GILBERT.– On va poser la question, on verra si l'on obtient une réponse. Très bien.

Je sou mets ce point au vote. Qui s'y oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? L'approbation est donnée. Je vous remercie.

Le conseil d'administration approuve la vente de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème}, au profit de la Foncière de Transformation Immobilière, pour un prix total de 10 millions d'euros hors taxes, hors droits.

3.2 Approbation de la répartition du prix de vente à hauteur de 49 % pour la Chancellerie des universités de Paris et de 51 % pour Sorbonne Université

M. GILBERT.– Le conseil d’administration plénier est clos. Excusez-moi, il y a un deuxième point. Il y a l’approbation de la répartition du prix, et également l’approbation du pouvoir donné à la chancellerie. Je dois de nouveau vous faire voter.

Pour l’approbation du pouvoir donné à la chancellerie, qui s’oppose ? Par procuration ? Qui s’abstient ? Par procuration ? Le pouvoir est donné. Je vous remercie.

Le conseil d’administration approuve la répartition du prix de vente à hauteur de 49 % pour la Chancellerie des universités de Paris et de 51 % pour Sorbonne Université.

3.3 Approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d’Ile-de-France, recteur de l’académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d’Ile-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment la promesse de vente, la vente, la constatation de la désaffectation, les constitutions de servitudes, les actes permettant la publication préalable au fichier immobilier des transferts de propriété intervenus entre universités de l’indivision et de percevoir la partie du prix de vente, revenant à l’indivision des universités de Paris

Le conseil d’administration donne pouvoir à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d’Ile-de-France, recteur de l’académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d’Ile-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment la promesse de vente, la vente, la constatation de la désaffectation, les constitutions de servitudes, les actes permettant la publication préalable au fichier immobilier des transferts de propriété intervenus entre universités de l’indivision et de percevoir la partie du prix de vente, revenant à l’indivision des universités de Paris.

M. GILBERT.– Merci, chères et chers collègues. Nous restons pour le conseil d'administration restreint.

La séance est levée à 13 heures 33.

Index

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

CMC	54	monde	33
CRITIS	75	Recherche et Campus.....	41
latamara.....	64		